L'Écho de Saint-François
DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
SEPTEMBRE 2010
VOL. 18 Nº 9

Pour la bonne cause
Mario Marcoux derrière les barreaux
p. 3

Mise au point dans le dossier du Parc Olivier-Tremblay
p.7

La pétarade des mastodontes
p. 5

L'Écho de Saint-François
DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD

C.P. 128
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec)
G0R 3A0
Tél. et fax: 418 **259-2177**
courrier électronique: **echosf@globetrotter.net**

VEUILLEZ NOTER

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est le **13** de chaque mois.

ADMINISTRATEURS

Raynald Laflamme	Président	259-2659
Jean Gendron	Vice-président	259-2213
Nicole L. Couture	Secrétaire	259-7884
Camille Laliberté	Trésorier	259-2210

DIRECTEURS

Louisette Pellerin	259-7004
Sonia Girard	259-2686

Publicité
Raynald Laflamme

Petites annonces
Raynald Laflamme

Maquette et mise en page
Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

Montage première page
Raynald Laflamme

Traitement de l'information textuelle
Angèle Morin

Abonnement
Jean Gendron

Recrutement et membership
Louisette Pellerin

Impression
Impressions Rive-Sud

L'Écho de St-François est soutenu par le ministère de la Culture et des Communications du Québec

Culture et Communications Québec

Journal communautaire réalisé bénévolement

Les lettres et les articles doivent être dûment signés par leurs auteurs.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

	Coût mensuel	Coût annuel
Carte d'affaires	30,00$	230,00$
1/4 page	45,00$	345,00$
1/2 page	75,00$	575,00$
1 page	112,50$	1035,00$
Bandeau 1re	104,50$	1045,00$
1/2 bandeau 1re	60,50$	605,00$
Petite annonce	3,00$	

ABONNEMENT

Extérieur	4,00$	35,00$
USA	5,00$	45,00$

Gratuit pour tous les résidants de Saint-François

Nos DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

Ambulance	911
CLSC Antoine-Rivard	418-248-2572
Feu	911
Municipalité	418-259-7228
Centre anti-poison du Québec	1-800-463-5060
Tel-Jeunes	1-800-263-2266

AMECQ
ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC

Tirage certifié AMECQ

Tir de tracteur: Robert Fiset, Saint-François

SOMMAIRE

Les Fermières présentent leur programmation 4
La pétarade des mastodontes tractés 5
Lettre d'opinion: Frais d'avocat 6
Concours municipal d'embellissement 6
Dossier du Parc Olivier-Tremblay 7
La communauté chrétienne en action 8-9
Des sudfraciscois performent aux Jeux du Québec 9
Diner d'ouverture des fermières 9
L'avenir de l'église est entre les mains des paroissiens 11-12
Un sandwich à la tomate avec ça? 12
Vente de récupérateurs d'eau de pluie 13
Un succès monstre 13
Saint François sera béni 13
Offre pour collectionneurs 13
Terrain de jeux 2010: Mission accomplie! 14
Pour célébrer Noël en automne 14
Un été de placements fructueux pour les jeunes 15
Invitation aux rencontres Le Re-Lait 16
Tournée Santé et Prévention chez les aînés 17
Reprise des activités au Club FADOQ 17
Voyage sur l'agrotourisme et les circuits courts 18
Recette des Fermières 19
Invitation à une activité pastorale 19
Les Débrouillards 20
Pensée positive 21
Sudoku 21
Au fil des jours 22
Devenez membre 23
L'Écho municipal ..... 20 pages

Mario Marcoux derrière les barreaux

par Raynald Laflamme

Le conseiller Mario Marcoux participera à la prochaine édition régionale de Prison ou Caution afin d'amasser des fonds pour la recherche sur le cancer et l'aide aux personnes atteintes dans la région.

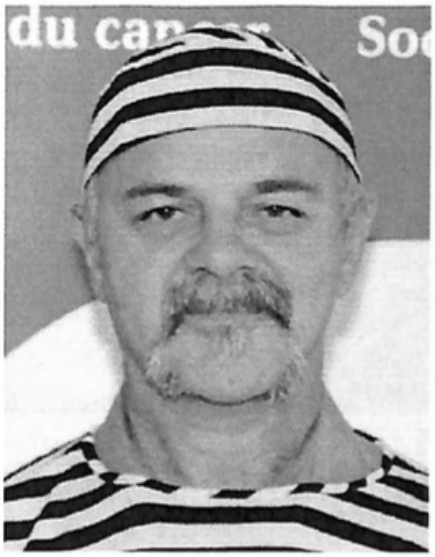

Pour l'aider à amasser l'argent de sa caution, notre conseiller sportif fera appel à des cyclistes pour réaliser un parcours de 200 km en vélo, soit 12 fois le tour de la Municipalité ce qui représente plus de 8 heures de vélo. Le défi aura lieu le samedi 11 septembre. En cas de pluie, il sera remis le lendemain.

Les chèques doivent être faits au nom de la société canadienne du cancer (Prison/Caution) et être adressés à Mario Marcoux, 2, rue du Rocher, St-François G0R 3A0.

Le cancer n'a de pitié pour personne. Il sème l'inquiétude chez les personnes atteintes et le désarroi pour la famille et les proches. Donc durant cette journée, n'hésitez pas à nous encourager et à donner généreusement.

L'activité Prison/Caution se déroulera le 1er octobre à 19h30 au Centre Le Bûcheron.

Les Fermières présentent leur programmation

Septembre 2010

Reprise des activités

Le mercredi le 8 septembre à 19 h 30

- Résumé du congrès provincial;
- Compte-rendu de la journée de comités tenue à St-Paul, le 2 septembre;
- Votation de la régie interne 2010-2011;
- Présentation des thèmes des comités;
- Présentation du programme de l'année.

Octobre 2010

Mois du recrutement

Le mercredi 13 octobre à 19 h 30

- Compte-rendu de la journée d'artisanat tenue à Montmagny, le 23 septembre;
- Rencontre des C.A.L., le 21 octobre 2010;
- Présentation des comités;
- Invité(e) à déterminer;
- Travaux au choix;
- Dégustation : recette à base de fruits;
- OLO.

Novembre 2010

Le mercredi 10 novembre à 19 h 30

- Invité(e) en rapport avec les comités;
- Soulignons la Sainte-Catherine;
- Goûter.

Décembre 2010

Activité de Noël

Le mercredi 8 décembre à 11 h 30

- Dîner de Noël au restaurant;
- Échange de cadeau : montant d'environ 8 $ à 10 $.

Janvier 2011

Relâche

Février 2011

Le mardi le 8 février à 13 h 30

- Dégustation : punch, fromage et fruits;
- Soulignons la Saint-Valentin;
- Lecture et adoption des comptes-rendus des comités;
- Travaux au choix en rapport avec la Saint-Valentin.

Mars 2011

Le mardi 8 mars à 13 h 30

- Invité(e);
- Travaux inter-cercle;
- Goûter : trempette de légumes.

Avril 2011

Temps des sucres

Le mardi 12 avril à 19 h 30

- Résumé du C.A.L. du 7 avril 2011;
- Goûter à saveur d'érable.

Mai 2011

Fête des Mères

Le mardi le 10 mai à 19 h 30

- Exposition locale, activité à déterminer;
- Invité(e);
- Perception de l'abonnement;
- Congrès régional, le jeudi 12 mai 2011 à L'Islet.

Juin 2011

Abonnement et élections

Le mardi le 7 juin 2011, à 19 h 30

- Perception de l'abonnement;
- Élection;
- Échange de plantes;
- Goûter.

Juillet 2011

Congrès provincial en juillet 2011, à Lévis

Les réunions se tiennent le 2e mercredi du mois pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre. Pour les mois de février, mars, avril, mai et juin, elles se dérouleront le mardi. Consultez la programmation pour connaître l'heure de la rencontre.

Notez que la date de l'exposition locale sera à déterminer. Surveillez *L'Écho* au cours des prochains mois.

La pétarade des mastodontes tractés

par Raynald Laflamme

Il aura fallu attendre pendant plus de 25 ans avant que ne pétarade à nouveau les tracteurs à Saint-François. Même si les tracteurs modifiés n'étaient pas les vedettes de la tir de tracteur présenté récemment sur le site du nouveau développement domiciliaire, ils ont quand même rappelé de bons souvenirs à celles et ceux et qui ont été des spectateurs éblouis et surtout embouçanés et empoussiérés au temps des Fêtes du soleil dans les années 80.

Présentée en dix classes, la compétition a attiré quelque 26 participants qui ont offert tout au long de la journée du samedi un spectacle apprécié des quelque 400 spectateurs. Malgré des retards évidents - les nouveaux mastodontes tractés se sont affrontés tard en soirée--, toutes les classes ont été présentées. Ainsi, 4000$ en bourses ont été remis.

Le comité organisateur remercie tous ses commanditaires et la Municipalité de Saint-François. Celui-ci était formé de Jean-François Paré, Dominique Marois, Daniel Bonneau, Gilles Bonneau, Bernard Fiset, François Morin, Charistian Proulx et Bruno Beaumont.

Les profits de cette activité seront réinjectés dans l'organisation d'une prochaine tire que les organisateurs souhaitent rééditer en 2011.

Les gagnants

Classe 65000 lbs (16 500 lbs sur la traîne)

1er	Julien Lacasse John Deere 2140	St-Charles réussi
2e	Steeve Théberge Massey Feguson 245	St-François 211,6 pi.
3e	Éric Gagnon Case Inter MX10	St-Michel réussi

(Tracteur hors classe exhibition)

Classe 8500 lbs (16 500 lbs sur la traîne)

1er	Julien Lacasse JD 2140	St-Charles réussi
2e	Germain Moreau MF281	Montmagny 183,9 pi.
3e	Éric Gagnon Case Inter MX10	St-Michel réussi

(Tracteur hors classe exhibition)

Classe 10 500 lbs (21 000 lbs sur la traîne)

1er	Yves Blouin New Holland T6030	St-Vallier réussi
2e	Claude Fiset JD 3130	St-Pierre 262,7 pi.
3e	Mathieu Côté Blais JD 6200	St-François 257,4 pi.

Classe 12 000 lbs modifié (24 000 lbs sur la traîne)

1er	Jacques Gauthier JD 4440	Sts-Anges 257,4 pi.
2e	Yves Blouin NH T6030	St-Vallier 246,9 pi
3e	Éric Gagnon Allis Chalmers	St-Michel 242,3 pi.

Classe 12 500 lbs (24 000 lbs sur la traîne)

1er	Olivier Bonneau (accompagné de son père) Fendt 409	St-François 241,9 pi.
2e	Nicolas Pouliot JD 4450	Honfleur 208,8
3e	Jacques Théberge Fendt 411	St-François 204,7 pi.

Classe 12500 lbs modifié (25 500 lbs sur la traîne)

1er	Rémi Roussel JD 4850	La Pocatière 275,4 pi.
2e	Yvan Marquis Case Inter (Red Thunder 1896)	Sts-Anges 256,0 pi.

Classe 15 000 lbs (27 000 lbs sur la traîne)

1er	Rémi Roussel JD 4850	La Pocatière 263,9 pi.
2e	Rosaire Blais JD 7210	St-François 251,6

(24 000 lbs sur la traîne)

3e	Maxime Robin Fendt 712	Montmagny 295,2 pi.
4e	Rosaire Blais JD 6430	St-François 274,8 pi.
5e	Olivier Bonneau (accompagné de son père) Fendt 409	St-François 273,2 pi.

Classe 18 000 lbs (27 000 lbs sur la traîne)

1er	Gilles Bonneau Fendt 820	St-François 282,5 pi.
2e	Yannick Fiset JD 4960	St-Pierre 275,8 pi.
3e	Yvon Montminy NH TM 165	St-François 274,0 pi.

Classe 22 000 lbs (33 000 lbs sur la traîne)

1er	Ferme Rosmar Fendt 936	St-François Réussi
2e	Michel Blouin JD 7720	St-Camille 292,0 pi.
3e	Dany Proulx MF	St-Pierre 284,1 pi.

Classe 26 000 lbs (40 000 lbs sur la traîne)

1er	Ferme Rosmar Fendt 936	St-François 256,6 pi.
2e	Robert Fiset MF 8670	St-François 254,4 pi.
3e	Michel Blouin JD 7720	St-Camille 252,4 pi.

Lettre d'opinion

Frais d'avocat

J'ai reçu quelques appels téléphoniques de citoyens de Saint-François concernant une information dans l'Écho du mois de juillet au sujet d'un montant de 1 400.40$ de frais d'avocats qui ont été payés par la municipalité en regard d'une requête d'accès à l'information.

Cette information laisse croire que le montant payé à la firme d'avocat était pour me représenter devant l'accès à l'information. Je tiens à préciser que le montant payé par la Municipalité est dû au fait que celle-ci a refusé de donner suite à ma demande d'information dans le dossier du presbytère. La Municipalité a décidé de prendre un avocat pour se défendre afin que l'information ne me soit pas transmise. C'est sa décision.

La commission de l'accès à l'information a entendu les deux parties, la Municipalité et moi, à la suite de l'audition, la Municipalité a perdu et a été dans l'obligation de me donner les renseignements demandés. Comme cette dernière s'entête à ne pas donner suite à mes demandes, je me verrai toujours dans l'obligaion de m'adresser à qui de droit pour les obtenir. Tous les documents d'une municipalité sont publics.

Marie-Claire L. Gendron

Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

Concours municipal d'embellissement

Soirée de remise des prix

Les prix du Concours municipal d'embellissement seront remis le dimanche 19 septembre dès 19h30 au Centre des loisirs de Saint-François.

Sur place : prix de présence et léger goûter. Une activité récompense à ne pas manquer!

Bienvenue à toutes et à tous!

Source: Le comité d'embellissement

Des clarifications s'imposent dans le dossier du Parc Olivier-Tremblay

Le Comité de quartier travaille depuis plus d'un an sur le projet d'installer un module de jeux dans le Parc Olivier-Tremblay. Ce module de jeux vise à établir un lieu de rencontres pour les familles avec de jeunes enfants de 0 à 10 ans, ce qui répond à la politique familiale de la municipalité adoptée en 2008. Cet article veut rétablir les faits dans ce dossier.

À la fin de 2007, la MRC de Montmagny a exigé des 13 municipalités de son territoire l'établissement d'une politique familiale visant à améliorer la qualité de vie des familles résidentes. La municipalité a alors créé un «Comité de la famille» sous la gouverne de M. Jean-Yves Gosselin afin de réfléchir à des stratégies et proposer des projets pour répondre à cet objectif. À la suite de son adoption par le Conseil municipal, la politique ainsi établie a été diffusée à travers la MRC par le biais d'un fascicule intitulé «Politique Familiale de la MRC de Montmagny», elle a été présentée dans l'Écho de Saint-François et elle est publiée sur le site Internet de la municipalité. On peut lire: «Ainsi, la Municipalité entend bonifier les équipements des parcs Franco-Fun et Olivier-Tremblay en les adaptant aux besoins des familles ayant des enfants en bas âge». Par manque de suivi et d'organisation, le Comité de la famille a été dissout. Il a ensuite été remplacé par le Comité de quartier. Puisque la mise en application de la politique familiale s'étalait sur un plan triennal allant de 2008 à 2010, il devenait urgent que le Comité de quartier se penche sur les différents projets. Puisqu'il faut bien commencer quelque part, les membres du Comité ont choisi de travailler sur le projet d'un module de jeux dans le Parc Olivier-Tremblay.

Le Comité de quartier a alors rencontré le Conseil municipal pour lui faire part du projet et pour connaître les normes municipales à respecter, les permissions à demander, etc. De cette rencontre sont ressorties les conditions suivantes à respecter pour l'établissement d'un module de jeux dans le Parc:

1) Obtenir l'autorisation du Comité d'embellissement: Le Comité d'embellissement a été rencontré. À ce moment, 2 sites à l'intérieur du Parc ont été proposés. Bien que peu enthousiaste vis-à-vis le projet, le Comité d'embellissement a signifié qu'il ne s'opposait pas aux 2 sites mais qu'il préférait le site no 1, soit celui situé devant la maison de Mme Agathe Simard. Il a aussi demandé que le module soit fait de bois et qu'il ne soit pas trop coloré afin de s'harmoniser au style champêtre du Parc.
2) Obtenir l'autorisation du Comité du patrimoine: Le Comité a eu une conversation avec M. Jacques Boulet qui, lui, a remis sa décision entre les mains du Comité d'embellissement en disant que si le Comité d'embellissement était d'accord, il n'avait aucune objection au module de jeux dans le Parc.
3) Rencontrer M. Nicolas Pilote, l'inspecteur municipal pour connaître les normes de sécurité à respecter: M. Pilote a été rencontré. Les 2 sites soumis par le Comité de quartier respectent ces normes de sécurité, soit:
   a. Le module doit être situé à 10 mètres de la borne riveraine;
   b. L'aire de jeux doit être clôturée d'une clôture d'au moins 3 pieds;
   c. Il ne doit pas y avoir d'arbre ou arbuste dans l'aire de jeux;
   d. Le banc des parents doit être dos à la rue.

Ayant répondu à toutes les conditions soumises par le Conseil municipal, le Comité de quartier est retourné présenter son projet au Conseil municipal. Celui-ci a accepté et approuvé le projet proposé. Toutefois, pour faire bon voisinage, le Conseil a demandé au Comité d'aller rencontrer Mme Agathe Simard pour lui expliquer le projet, ce que le Comité n'a pas eu le temps de faire...

Un conseiller, M. Ernest Lachance, a semé la pagaille en allant dénigrer le projet auprès des gens du secteur Morigeau. Il a d'ailleurs lui-même avoué en Conseil municipal qu'il avait proposé à M. Raymond Dumas de lever une pétition contre le projet. Tout de suite, un groupe de contestataires s'est formé sur de fausses prémisses et s'est mis à rependre de fausses informations et à dénigrer le travail du Comité de quartier. Jamais personne ne s'est informé auprès du Comité de ce qu'était réellement le projet de module de jeux. Une pétition contre le projet d'une cinquantaine de noms a été déposée à la municipalité et il en a été question lors du Conseil municipal du mois de juillet.

Étant donné l'ampleur que prenait la controverse pour un simple module de jeux dans un parc, le Comité a demandé à rencontrer le Conseil municipal dans une réunion extraordinaire afin de réexpliquer le projet. À cette réunion tenue le 8 juillet, un recensement de 75 signataires en faveur du projet a été soumis au Conseil et plusieurs citoyens ont choisi d'aller exprimer leur opinion favorable au projet. Le Conseil a alors félicité le Comité pour le travail accompli dans ce dossier, a demandé au Comité de recontacter le Comité d'embellissement pour les mettre au fait du site choisi et a mentionné qu'il rendrait sa décision le 12 juillet.

Lors de la réunion du 12 juillet, une lettre du Comité d'embellissement signifiait qu'il n'avait jamais accepté l'emplacement choisi par le Comité de quartier et qu'avec toute la controverse dans le dossier, il recommandait de trouver une alternative au Parc Olivier Tremblay. La décision du Conseil municipal a donc encore une fois été remise.

Finalement, le Conseil municipal a rendu sa décision. Il y aura un module de jeux dans le Parc devant la résidence de Mme Agathe Simard. La guerre est déclarée à Morigeau et on reproche au Comité de quartier d'en être responsable alors qu'il a fait son travail dans les règles de l'art. Le Comité de quartier est composé de mères de jeunes enfants, dont certaines ont un travail à l'extérieur de la maison, mais qui ont tout de même choisi de consacrer du temps à leur municipalité afin d'en améliorer la qualité de vie pour les jeunes familles. Aucune des membres du Comité ne mérite qu'on lui en veuille. Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité et dans l'intérêt du plus grand nombre. Nous espérons sincèrement que la chicane s'arrêtera là. Tout ce que le Comité a cherché à faire, c'est d'améliorer la qualité de vie pour les jeunes familles. Il n'a jamais eu l'intention d'offenser qui que ce soit. ◈

Les membres du Comité de quartier

La communauté chrétienne en action

Reprise des activités de catéchèse

Bonjour, j'espère que vous avez passé de belles vacances. Votre communauté chrétienne a accueilli cet été douze nouveaux baptisés et célébré trois mariages. Au mois de juin, les jeunes de huit et neuf ans de votre paroisse ont reçu le sacrement de l'Eucharistie (voir photo). Félicitations à ces jeunes, à leurs parents, à l'abbé Christian et à toutes les personnes qui ont fait de cette célébration un succès.

Pour cet automne, nous reprenons nos activités régulières de catéchèse après l'école: **(suite à la page 9)**

PHILIAS BLAIS & FILS INC.

Installateur Ecoflo®

SPÉCIALITÉS
- Déneigement
- Drainage de champs
- Drainage de fondation
- Épandage
- Excavation
- Fossés
- Installation de systèmes septiques
- Terrassement
- Transport

- Concassé
- Gravier
- Sable
- Tuff
- Terre noire, jardin et pelouse

ÉQUIPEMENTS
- 5 camions
- Bulldozer
- 3 excavatrices

Installation septique
Ecoflo®
Choisie par plus de 40 000 familles!

Très peu d'énergie
0$*/an
*Moins de 8$/an Lorsqu'une pompe est requise

PREMIER TECH AQUA
1 800 632-6356 | PREMIERTECHAQUA.COM

NOUVEAU! NOUVEAU! NOUV
Récupération JB

Pour travaux :
- Construction
- Rénovation
- Démolition
- Grand ménage intérieur et extérieur
- etc.

Nous ramassons :
- Bois
- Bardeau d'asphalte
- Gyproc
- Aluminium
- Métaux
- Plastique
- Branches
- Feuilles
- etc.

Location de mini-conteneurs (10 et 15 verges)

Protégeons l'environnement! Encourageons le recyclage!

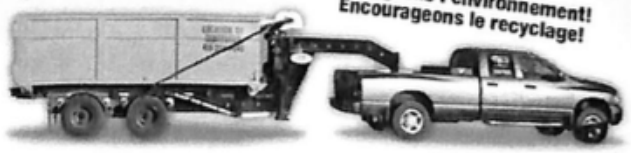

Jacques Blais, propriétaire
R.B.Q. : 8264-0913-12
218, Rivière-du-Sud
Saint-François, Montmagny (Québec) G0R 3A0
Téléphone : 418 259-7841
Courriel : ph.blais@globetrotter.net
Site Web : www.philiasblais.com

Des sudfraciscois performent à la 45e édition des Jeux du Québec

La Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud tient à informer sa population qu'un jeune athlète de la place s'est distingué à la dernière édition des Jeux du Québec tenue à Gatineau.

En effet, Maxime Paré 14 ans, fils de Maryse Lagüe et de Yves Paré, a remporté deux médailles: une médaille d'argent aux 800 mètres et une autre de bronze au 1 200 mètres.

Il ne faudrait pas oublier de signaler également la présence de Stéphanie Paré (soeur de Maxime) à ces mêmes jeux. Il y a des standards à atteindre pour représenter la région de Chaudière-Appalaches aux Jeux du Québec et nos deux athlètes ont trimé dur pour les atteindre. Nul doute que la belle expérience que vous avez vécue continuera à enrichir la suite de votre parcours de vie.

Félicitations pour vos belles prestations et continuez à nous faire honneur.

Source: Yves Laflamme, directeur général
Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

Suite de la page 8

6 et 7 ans *Laisse-moi te raconter 1*
8et 9 ans *Laisse- moi te raconter 2* et *Du pain pour la vie* (préparation Pardon et Eucharistie)
9 et 10 ans *Comment connaître Jésus avec des Paraboles?*
10 et 11 ans *L'amour en Fête*
11 et 12 ans *Sur le chemin de ma vie* (préparation à la Confirmation)

Chaque étape est importante : il n'y a pas d'âge pour recevoir un Sacrement. Vers la fin de septembre, il y aura une messe spéciale pour le lancement des catéchèses. Vous recevrez bientôt l'information par les jeunes.

Je voudrais souligner la participation spéciale de généreux donateurs pour les nouveaux volumes de catéchèse «l'Amour en fête» que nous avons utilisé cette année et qui nous serviront pour plusieurs groupes à venir:

- Construction G.P Martineau
- La Coop Rivière-du-Sud
- Pharmacie Pierre Martin
- Boucherie Richard Morin
- Fabrication Blais Métal
- Philias Blais et Fils ENR.
- Dépanneur Ultra ST-François
- Casse-croute chez Mike
- Une paroissienne anonyme

Merci beaucoup pour les jeunes et leurs parents!

La nouveauté pour cet automne sera pour les futurs baptêmes, car il faudra fournir la preuve écrite de la Confirmation des parrains et marraines des futurs baptisés. Nous vous offrons pour les jeunes parents d'enfants de 0 à 5 ans : «Grandir avec ton enfant», une session de 7 rencontres sur la psychologie de l'enfant et l'éveil de la Foi. Pour renseignements: Fabienne Blais au 418-259-7041.

Merci à vous tous qui faites partie de cette paroisse et qui permettez qu'elle reste vivante, soit par votre bénévolat, vos dons, vos prières, votre participation aux célébrations ou tout simplement par votre amour du prochain qui fait que vous êtes des témoins pour les autres et des guides pour nos jeunes.

Source : Fabienne Blais

Diner d'ouverture des fermières

Il y aura dîner d'ouverture le mercredi 1er septembre à 11 h 30 au Restaurant l'Arrêt Stop.

GARAGE GGB SAMSON
873, Rang Nord
St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
G0R 4B0
SERVICE PROFESSIONNEL
. Mécanique
. Carrosserie
. Achat et vente d'autos
. Pièces usagées
. Remorquage
TÉL.: 418•248•1422 FAX.: 418•248•7074
@: ggbsamson@globetrotter.net
Visitez notre site web: GGBSAMSON.COM
Votre centre autorisé de recyclage d'autos de la région
Auto PLACE

FERME HORTICOLE Lajoie
Conception, réalisation et entretien paysager
Centre-jardin
Producteur de vivaces et d'annuelles
APPQ PASSION JARDINS
330, boul. St-Vallier
Saint-Vallier (Qc) G0R 4J0
Tél.: 418-884-3124
JEAN-FRANÇOIS LAJOIE
www.fermehorticolelajoie.com

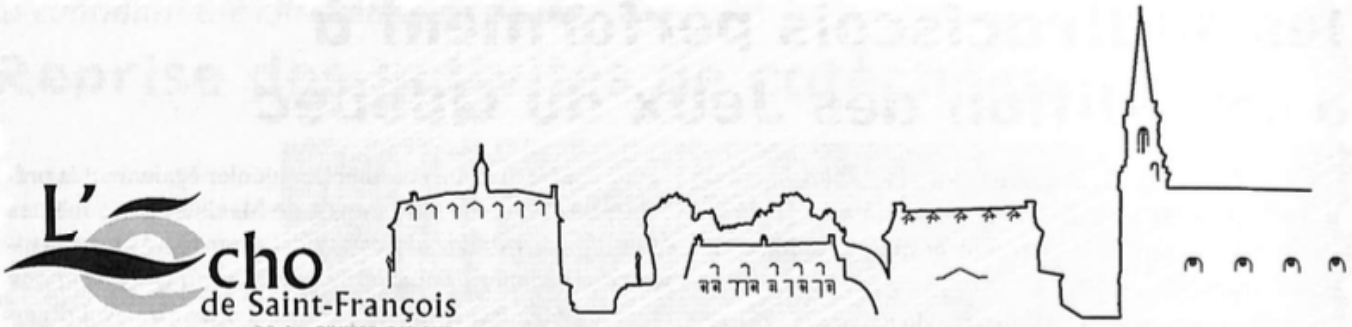

L'Écho de Saint-François
DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD

Campagne annuelle de membership

Devenez membre de votre journal communautaire
L'Écho de St-François

Conditions pour devenir membre:

- Être résidant de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- Avoir 18 ans et plus
- Payer sa cotisation selon la catégorie de membre
  membre indivisuel: 5$ membre organisme: 25$
- Carte de membre valide jusqu'au 31 décembre 2010
  Carte renouvelable annuellement

Devenir membre de votre journal communautaire n'est pas une obligation, mais cela:

- marquerait votre soutien par une contribution symbolique;
- donnerait une crédibilité additionnelle auprès du ministère de la Culture et des Communications lors des demandes d'aide financière;
- donnerait le pouls sur votre intérêt à recevoir *L'Écho de St-François*.

Veuillez écrire en LETTRES MOULÉES

Nom, prénom: _____

Adresse: _____

Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Qc) G0R 3A0

✆ 259-☐☐☐☐

Catégorie de membre: ☐ Individuel: 5$ ☐ Organisme: 25$

Paiement inclus: ☐ chèque ☐ comptant

Nom, prénom: _____

Adresse: _____

Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Qc) G0R 3A0

✆ 259-☐☐☐☐

Catégorie de membre: ☐ Individuel: 5$ ☐ Organisme: 25$

Paiement inclus: ☐ chèque ☐ comptant

Pour ce faire, il vous suffit de remplir le coupon en y joignant le montant de votre adhésion. Les chèques doivent être établis à l'ordre de L'Écho de St-François. *Le tout doit nous être retourné soit par la poste au C.P. 128, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Qc) G0R 3A0 ou être déposé dans la boîte de* L'Écho *au 534, chemin St-François Ouest (Maison de la Paroisse).*

Merci de votre appui!

Louisette Pellerin, administratrice

L'avenir de l'église est entre les mains des paroissiens

L'Église québécoise, comme ont connue nos parents, n'est déjà plus. Elle est en transformation. Ce contexte apporte beaucoup d'incertitudes. Certaines personnes n'osent plus soutenir les biens de leur fabrique ne sachant pas si demain il y aura encore une église à Saint-François. Comme beaucoup de travaux sont à faire à court terme, le but de cet entretien est de les rassurer afin que la communauté chrétienne de Saint-François se solidarise dans les projets à réaliser.

Entrevue réalisée par Raynald Laflamme

Q: M^e^ Thériault, pouvez-vous en quelques mots nous décrire le lien qui existe entre les fabriques et son diocèse?

R: Il serait plus juste de parler du lien entre une fabrique et son évêque. Ce dernier a pleine autorité dans chacune des paroisses de son diocèse. Selon le droit canonique et la loi civile en général et la Loi sur les fabriques en particulier, l'évêque est le premier responsable des communautés chrétiennes sur le territoire de son diocèse, il en est le premier pasteur.

Chaque paroisse doit donc agir selon les orientations pastorales que l'évêque donne à son diocèse de même que selon les règles administratives qu 'il peut fixer, le tout en conformité du droit canonique et des lois civiles. Dans certains dossiers, l'évêque doit avant d'agir, demander l'avis du Conseil presbytéral, du Collège des Consulteurs et/ou du Conseil pour les affaires économiques du diocèse, et parfois doit obtenir leur consentement.

À noter que la Loi sur les fabriques est particulière au Québec. Dans les autres juridictions, tous les biens des paroisses appartiennent directement à la corporation épiscopale.

Q: Est-ce que la Loi sur les Fabriques protège celles-ci de quelque intrusion que ce soit de la part du diocèse?

R: Si on se réfère à la réponse précédente, on ne peut parler «d'intrusion». Des mécanismes sont prévus dans la Loi sur les fabriques afin que l'évêque puisse s'assurer que la paroisse remplit bien sa mission et que les biens de la fabrique sont utilisés aux fins pour lesquelles cette paroisse a été créée : l'exercice de la religion catholique sur son territoire : célébration et prière, transmission de la Foi, engagement et fraternité.

D'ailleurs, l'équipe diocésaine perçoit ses interventions en paroisse beaucoup plus comme un service de prévention et de conseil qu'un outil de «contrôle».

Q: Plusieurs paroissiens pensent qu'advenant un jour qu'il n'y ait plus de célébrant à Saint-François, le Diocèse pourrait s'approprier les biens de leur fabrique, les vendre pour les redonner à d'autres paroisses. Que leur dites-vous?

R: L'abolition d'une paroisse ne dépend pas prioritairement de la présence ou non de célébrants. De nombreux autres facteurs peuvent y conduire, notamment : le choix même des paroissiens (exemple : les paroisses de Rivière-du-Loup dernièrement), une participation trop faible des paroissiens, des finances déficitaires...

En vertu de l'article 16 de la Loi sur les fabriques, au cas de dissolution, les biens de la fabrique sont, après le paiement de ses obligations, dévolus à l'évêque qui doit les remettre à une ou plusieurs fabriques de son diocèse.

Comme les biens de la fabrique dissoute sont, selon la coutume, remis à la fabrique qui couvre le territoire de l'ancienne, ces biens sont encore à la disposition des paroissiens de la paroisse dissoute de même que les biens de la nouvelle fabrique. De plus, ces biens continuent d'être au service de la mission de la nouvelle paroisse, à moins qu'ils soient jugés excédentaires. Dans ce cas, la nouvelle fabrique pourra en disposer dans le meilleur intérêt de la mission, en conformité avec les règles en vigueur.

Q: Récemment, la chapelle Notre-Dame des Prairies a été fermée faute de célébrant. Beaucoup ont déjà déserté l'Église. Quelle est la responsabilité future de la Fabrique face à ce bâtiment?

R: À notre connaissance, cette chapelle n'a pas été officiellement fermée. L'équipe pastorale étant responsable de deux paroisses additionnelles (donc sept au total) depuis juillet a évalué qu'elle n'avait plus la possibilité d'assurer le service liturgique à deux endroits dans une paroisse d'environ 1550 catholiques.

Suite à la page 12

Un sandwich à la tomate avec ça?

Le professeur à la retraite Denis Laflamme était des plus heureux quand dame nature lui servi cette tomate «sur mesurée» de 2 livres 3 onces à la balance. La pesée officielle a été faite à la Boucherie Richard Morin. Issus de la variété Sun Start, les plants ont été mis au jardin le 22 mai. L'été exceptionnellement ensoleillé et chaud a fait le reste. Selon, les dires de Bernard Morin qui a procédé à la pesée, cette tomate se vendrait 5,50$. Que dire quand les 12 plants mis en terre ont coûté 6$, que cette tomate vaut à elle seule son pesant d'or.

Suite de la page 11

Il appartiendra à l'assemblée de fabrique, après consultation de l'équipe pastorale, d'évaluer l'avenir de cette chapelle comme lieu de culte. Une fois le constat établi à long terme, il sera peut-être nécessaire d'envisager d'autres usages en lien avec la mission de la paroisse ainsi que des partenariats à conclure; la fabrique devra peut-être même se résigner à disposer de cette chapelle.

Q: En terminant, que suggérez-vous à la communauté paroissiale de Saint-François pour conserver son église pour les générations futures?

R: Pour conserver un service, religieux ou autre, que ce soit à Saint-François-de-Sales ou ailleurs, il faut un besoin réel et des moyens financiers. Pour une fabrique, les deux sont étroitement liés: le besoin s'évalue selon la participation des paroissiens aux célébrations religieuses, à l'éducation de la Foi et aux activités d'engagement et de fraternité et selon leur implication bénévole dans ces diverses activités. Quant aux moyens, comme toute organisation, l'Église ne peut donner des services et conserver des immeubles que si les fidèles contribuent généreusement à son financement.

Pour la communauté chrétienne de Saint-François-de-Sales, est-il plus important de conserver des immeubles pour les générations futures ou de leur transmettre la Foi ? La responsabilité première des paroisses est dans la transmission de cette Foi et les conseils de fabrique doivent constamment se le rappeler dans l'administration des biens matériels qui leur sont confiés.

Merci, Me Yvan Thériault de m'avoir accordé cette entrevue au Diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, le 27 août 2010.

ROY

Produits Métalliques Roy inc.

52, boul. Morigeau
Saint-François, Montmagny, QC G0R 3A0

TÉL.: 418 259-2711
FAX: 418 259-2931

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE

Vente de récupérateurs d'eau de pluie

Un succès monstre

À la suite d'une subvention reçue de 250 barils d'eau de pluie pour toutes les municipalités de la MRC de Montmagny, ces dernières ont procédé à la vente des récupérateurs d'eau de pluie en un temps record. Il était à prévoir qu'à 15 $ du baril, les quantités étant très limitées pour tous, les récupérateurs se sont envolés comme «des petits pains chauds». En effet, il ne reste plus aucun baril de pluie sur tout le territoire. Pour les citoyens de la Ville de Montmagny, une journée de vente directe a eu lieu le 12 août dernier dans le stationnement de la MRC de Montmagny. La vente a eu un effet monstre en raison évidemment du coût modique de 15 $ et de la quantité infime de 62 barils qui était attribuée à la Ville.

Bien entendu, cette quantité a paru bien insuffisante pour les quelque 100 personnes qui ont dû rebrousser chemin avant l'heure annoncée de distribution de midi. Mais la subvention maximale de 250 barils qui a permis de les vendre à 15 $ devait être répartie le plus équitablement possible entre les 14 municipalités. L'attrait a été tel que les gens ont commencé à faire la file d'attente à partir à 10 h, ce qui explique qu'à partir de 11 h 30 les gens ont dû faire demi-tour. Ainsi, tout le monde n'a pas eu la chance de profiter de cette occasion unique, mais cette subvention est «Une première», et avant tout, un geste symbolique vers une sensibilisation plus accrue au gaspillage de l'eau potable. Ce dernier permet de respecter les règlements d'arrosage, de réduire le ruissellement des eaux de pluie aux égouts et de diminuer la pression sur les réseaux d'aqueduc et les puits!

Considérant la grande popularité de l'événement et de l'intérêt de la population, la MRC envisage de planifier une phase 2 d'ici le printemps 2011, soit de concert avec les municipalités ou avec une seconde subvention afin d'obtenir des récupérateurs d'eau de pluie à prix le plus intéressant possible. Rien d'officiel pour l'instant, mais la population en sera informée dans le cas échéant.

Pour l'achat de récupérateur d'eau de pluie, voici quelques adresses:

L'éco-pluie (semblable au baril subventionné): www.jardinvert.ca

Canadian Tire de Montmagny

Gestion USD à St-Romuald: www.gestion-usd.com

Source: Myriam Fortin
Chargée de projet en environnement
MRC de Montmagny

Saint François sera béni

(R.L.) Le dimanche 5 septembre, la communauté chrétienne est invitée à assister à la bénédiction de la statue de Saint François de Sales récemment installée sur le rocher, voisin de l'ancien presbytère. L'événement aura lieu après la messe dominicale. Voilà une occasion de célébrer notre Saint patron.

Offre pour collectionneurs

(R.L.) Les collectionneurs intéressés à se procurer d'anciens numéros du journal communautaire L'Écho de St-François peuvent le faire en contactant Mme Nicole L. Labonté au 418-259-7884. Ces numéros sont excédentaires. S'ils ne trouvent pas preneurs, ils seront envoyés à la récupération.

Pour célébrer Noël en automne

(R.L.) Mme Mireille Fournier organise un Forfait Célébration de Noël du 3 au 5 novembre à l'hôtel SPA Watel de Sainte-Agathe-des-Monts dans les Laurentides. Le forfait inclut 2 nuitées et six repas. Sur place, animation, jeux, danse, buffet, spectacle de Noël et cadeaux. Dites-le à vos amis puisque le transport pourra accepter des passagers jusqu'à Lévis. Venez vivre ce Noël en automne. Bienvenue à tous.

Terrain de jeux 2010

Mission accomplie!

Félicitations à Philippe et à toute l'équipe des moniteurs qui, de nouveau cette année, ont fait vivre une très belle aventure à nos jeunes.

Bravo! Mission accomplie.

Le Comité de parents

Grâce à eux, les jeunes ont vécu un été formidable

Un gros merci à nos précieux commanditaires pour le Terrain de jeux.

- La Caisse Populaire Desjardins de la Rivière du Sud et Berthier-sur-Mer
- Député Norbert Morin
- Garant
- Weed man
- Autobus LSBC
- Simon Morin, médecin
- Aliments Trigone inc.
- Pharmacie Vincent Boulet
- Casse-croûte chez Mike
- Promutuel Montmagny
- Ferme Monyvill
- Boucherie Richard Morin
- Les équipements de Ferme Bonneau
- Clinique Vétérinaire Saint-Vallier
- Philias Blais & Fils

Grâce à eux, les enfants ont pu vivre de belles activités tout au long de l'été.

L'équipe d'animation du Terrain de Jeux 2010

Usinaction
conception - fabrication - production
Patrick Lizotte
Président
Visitez notre site internet
www.usinaction.ca
337, chemin Saint-François Ouest
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 3A0
Tél.: 418-259-7337
1 888 834-7337
Téléc.: 418-259-7044
usinaction@globetrotter.net

Weed Man®
FAITES CONFIANCE AUX PROFESSIONNELS
ENTRETIEN DE PELOUSE
ESTIMATION GRATUITE
256, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST
SAINT-FRANÇOIS, QC G0R 3A0
TÉL.: 418 259-7700
SANS FRAIS: 1 800 463-4877

Un été de placements fructueux pour les jeunes

«L'été a été des plus fructueux», a déclaré Keven Tardif, agent principal de services aux jeunes. «Nous avons aidé un grand nombre de jeunes à peaufiner leurs techniques de recherche d'emploi, de rédaction de curriculum vitæ et de lettre d'accompagnement, ainsi que leurs techniques d'entrevue. De plus, nous les avons renseignés sur les normes en matière d'emploi, la santé et la sécurité au travail et les salaires.»

Le Centre de Montmagny a aidé les employeurs locaux à trouver des étudiants dynamiques qui étaient prêts à travailler. Le CSCJ a aussi été l'hôte de plusieurs événements conçus pour créer des liens entre les employeurs et les étudiants, et à faire la promotion des avantages que présente l'embauche de jeunes pendant l'été.

«Les emplois d'été aident les jeunes à accroître leurs compétences et à acquérir une précieuse expérience de travail, ce qui les prépare à un monde du travail qui évolue rapidement», a déclaré Manon Drolet, gestionnaire des CSCJ de Chaudière-Appalaches et de Québec. «Les habiletés, les talents, les connaissances et la créativité de nos jeunes sont la clé de notre succès.»

Au nombre des événements les plus réussis, citons les sessions d'information et les kiosques d'information. Le Centre de Montmagny tient à remercier les nombreux employeurs, jeunes et organisations communautaires qui ont fait de ces événements de si grands succès.

Le CSCJ de Montmagny a fermé ses portes le 6 août pour la saison. Il est impatient de travailler de nouveau avec la collectivité l'été prochain. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les services qu'offre Service Canada aux jeunes, composez le 1 800 O-Canada ou consultez le site servicecanada.gc.ca/cscj.

Source : Pascal Doucet
Relations avec les médias
Service Canada

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

144, av. de la Gare, bureau 101
Montmagny (Québec) G5V 2T3
Tél.: 418 234-1893
Sans frais: 1 866 774-1893
Téléc.: 418 234-1659
nmorin@assnat.qc.ca

Été ou hiver, en panne électrique
assurez-vous de toujours avoir de l'eau.

GHISLAIN VÉZINA
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
Industriel - Commercial - Résidentiel

Une génératrice résidentiel pour la pompe est essentiel.

Magasin de matériel électrique
418 234-1360
3, du Bassin Sud, Montmagny • RBQ: 8310-7359-06

Génératrices en stock.

Restaurant L'ARRÊT STOP

Vous êtes les bienvenus

Menus du jour
Commandes pour emporter
Réservation jusqu'à 50 personnes
Restaurant: 259-7704

Ultramar
Bière froide
Café
Essence
Dépanneur: 259-7515

Ouvert de 6 h à 23 h

Invitation aux rencontres

Le Re-lait, groupe d'entraide en allaitement, organise des rencontres permettant d'échanger sur différents thèmes et situations entourant l'allaitement en attendant bébé ou après son arrivée. Nous avons 2 lieux de rencontre : à Montmagny tous les 2e jeudi du mois à 13h30 au local Scouts situé au 11, avenue de la Fabrique (à côté du CPE Le Farfadet). L'activité est gratuite, ouverte à tous, que bébé soit allaité ou non, que vous attendiez la naissance de bébé, et aucune inscription n'est nécessaire. Pour information, contactez Mélanie Bergeron au 418-246-1319 ou écrivez à allaitement@lerelait.com

Rencontre de septembre à Montmagny

LES PLEURS DU BÉBÉ

Mon bébé pleure, il me parle, c'est sa façon de communiquer
Que veut-il me dire ? Besoin ou caprice? Qu'est-ce qu'un bébé aux besoins intenses?

Toutes ces questions seront abordées lors de notre rencontre du jeudi 9 septembre à 13h30. Bienvenue à tous et à toutes !

Voici l'horaire et les thèmes des rencontres Le Re-lait pour 2010-2011:

09/09/2010:	Les pleurs du bébé
14/10/2010:	L'allaitement, de la grossesse au sevrage
11/11/2010:	Les pressions de l'entourage... Haaaaa!
09/12/2010:	Réflexion sur le sevrage
13/01/2011:	Apprivoiser les nuits avec un bébé allaité
10/02/2011:	L'allaitement et le bambin
10/03/2011:	Prévenir et surmonter les difficultés
14/04/2011:	Le portage (présentation de différents modèles de porte-bébés)
12/05/2011:	Au quotidien avec un bébé allaité
09/06/2011:	Sortir avec ou sans bébé (tout sur les tire-lait)

Le samedi 9 octobre prochain se tiendra, dans la région, le premier mini-colloque Le Re-lait. Diverses conférences portant sur des thèmes variés seront présentées gratuitement. Surveillez les affiches, les journaux ou notre site Internet www.lerelait.com pour plus d'informations!

EMBALLAGES L&M
Des idées plein la boîte | The box full of ideas

Produits de carton ondulé
Emballages de protection spécialisés
Petites et grandes quantités

203, chemin Morigeau
Saint-François de Montmagny
www.emballageslm.com

Tél. : 418-259-7710 | Fax : 418-259-7013
Tél. : 1-866-259-7710 | Fax : 1-866-259-0909

25e 1985 2010
IMPRESSION RIVE-SUD
Pour tous vos projets
Pour tous les budgets !
418 248-6965
Impression numérique couleur et noir & blanc
CARTES D'AFFAIRES • ENVELOPPES • FACTURES • CHÈQUES • DÉPLIANTS • BROCHURES • PLASTIFICATION...

Tous sont invités à la Tournée Santé et Prévention chez les aînés

Tout le monde est invité à cette journée Santé et Prévention, le mardi 5 octobre à 9h30 au sous-sol de l'église Saint-Thomas. Au programme, les conférences «Mieux vivre avec l'arthrite et les douleurs articulaires», «Conseils pratiques en situation d'urgence», «Aîné-Avisé», sur les abus et fraudes, par Myriam Coté, coordonnatrice des programmes. Aussi, venez entendre le spectacle de Jean Nichol.

Tout le monde est invité à cette journée Santé et Prévention.

Les billets sont en vente auprès des clubs FADOQ au coût de 15$, repas inclus. À Saint-François, composez le 418-259-7866 ou le 418-259-2023

Bienvenue à tous et à toutes!

Source: Josette Dubé, représentante FADOQ.QCA

Reprise des activités au Club FADOQ

Votre club de Saint-François recommence ses activités pour l'année 2010-2011 le 15 septembre par un diner au restaurant l'Arrêt Stop. Arrivée à 11heures; dîner à 11 h 30. Le coût du repas est de 8 $ pour les membres. Veuillez réserver avant le 13 septembre au 418-259-7866 ou 418-259-2023. Bienvenue au club.

UNIQUE ET NOUVEAU
VOTRE BALCON sur le fleuve!

La plage vous offre

À 20 MINUTES DE LÉVIS
À 10 MINUTES DE MONTMAGNY
AUTOROUTE 20 SORTIE 364
WiFi

- Forfaits resto-dodo
- Croisières
- Golf
- Théâtre
- Détente
- Terrasse "chauffée" sur le fleuve
- Salle de réception / réunion
- Salle à manger :
- Copieux déjeuners, menu midi, table d'hôte

La Plage
Restauration • Hébergement • Réception
195, Blais Est, Berthier-sur-Mer
418.259.7514 • 1.866.559.7514 www.laplage.ca

MS²
Jean Morin
Dany St-Pierre
- Électronique industrielle et agricole
- Mécanique industrielle et agricole
- Réparation de moteur électrique
- Contrôle et automatisation
- Service de vente au comptoir
- Service d'urgence 24 heures

171, 4e rue
Montmagny (Québec)
G5V 3L6
Tél.: (418) 248-0444
Fax: (418) 248-0395
ms2controlemont@globetrotter.net
SERVICE D'URGENCE 24 HEURES SUR 7 JOURS

Jean Normand
Vice-président
T.D.L.
Pierre Normand
Président
T.D.L.
La Maison Funéraire
Laurent Normand
En toute confiance
Salon funéraire: 1, 1re rue Ouest • Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
Adm.: 116, ave Sainte-Julie • Montmagny
Tél.: 248-0545 • Fax: 248-2621 • Sans frais: 1-888-248-0545 • Courriel: lnormand@globetrotter.net

Voyage sur l'agrotourisme et les circuits courts

Les 26 et 27 octobre, tournée dans les Laurentides et en Ontario. Rencontrez des entrepreneurs passionnés qui partageront avec vous leur cheminement. Programme: www.taca.qc.ca/files/voyage_agro_Ontario2010.pdf

Information et inscription : 418 386-8116 poste 1500.

MARTIN SIMARD TRANSPORT INC.

• TRANSPORT GÉNÉRAL
• TRANSPORT GRAVIER & SABLE

275, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST
SAINT-FRANÇOIS, QC G0R 3A0

Tél.: 418 259-7789
Ligne directe: 1 800 463-8744

Le Café du Havre
Tout l'été...
Tout l'été...
Tout l'été...

Beau temps, mauvais temps
Profitez de notre verrière
pour vos rencontres familiales

Sur réservation: location de salle pour 20 à 75 personnes pour rencontres de famille, entreprises, clubs sociaux, groupes de tout genre. Réservation au **418-259-2364.**

259-2953
120, rue de la Marina • Berthier-sur-Mer

LES FONDATIONS
B.A.F.
RBQ 8335-8254-56
9191-4333 Québec Inc.

Bruno Forges, propriétaire
Tél.: 418-259-2709
Téléc.: 418-472-0505
email: lesfondationsbaf@videotron.ca
Entrepreneur Spécialisé • Fondations résidentielles et commerciales
8, 1re Rue Est, St-François de Montmagny, Qc G0R 3A0

NAPA AUTOPRO COLLISION
GARANTIE NATIONALE
Fernand Langlois
Président

GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS
174, 4e Rue, Montmagny (Québec) G5V 3L5
Tél.: (418) 248-5622 • Fax: (418) 248-7071

Promutuel Montmagny-L'Islet, un assureur au service des gens d'ici

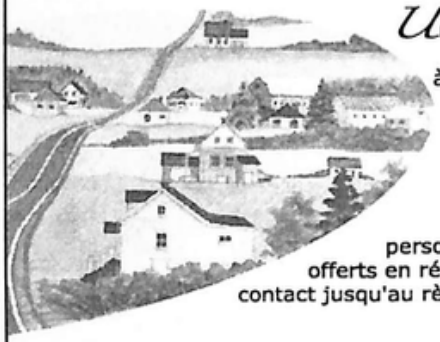

Une équipe dynamique et professionnelle à l'image et à l'écoute des gens d'ici.

Des services personnalisés entièrement offerts en région, de tout premier contact jusqu'au règlement d'un sinistre

Tout commence par la confiance

PROMUTUEL MONTMAGNY-L'ISLET

Richard Galibois, agent
259-7405

Assurance
habitation • automobile • commercial • agricole • vie

Recette des Fermières

Pesto

8	gousses d'ail non pelées
2 tasses (1000ml)	feuilles de basilic
1/2 tasse (125 ml)	parmesan râpé
1/2 tasse (125ml)	d'huile d'olive
	Sel et poivre

Mettre l'ail dans une casserole avec 1 tasse (250ml) d'eau. Porter à ébullition et laisser cuire 4minutes. Les retirer et laisser refroidir. Éplucher les gousses et le réduire en purées au robot culinaire, avec le basilic et le parmesan, saler et poivrer. Bien incorporer l'huile d'olive en la versant en un mince filet par l'orifice du couvercle. Bien mélanger.

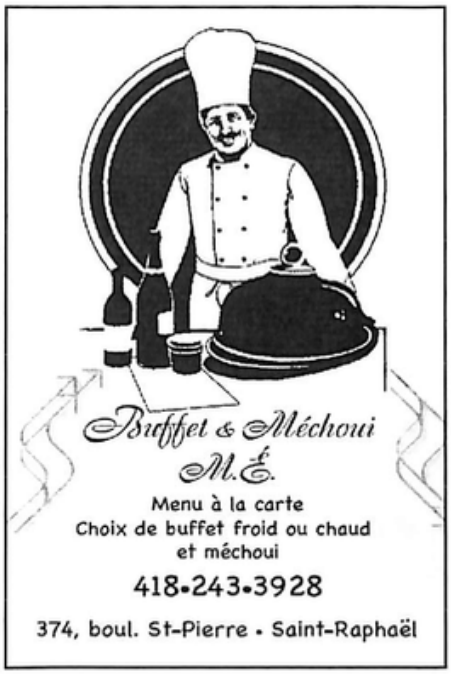

Invitation à une activité pastorale

Vous aimeriez devenir plus familier avec les articles de notre « je crois en Dieu, qui est le résumé de notre foi chrétienne »? L'association mess'AJE-Québec (Messe Alliance Jésus Église) offre une série de 10 rencontres sur le « Credo » permettant d'approfondir sa foi d'en être fier. Cette série pourra débuter à la fin septembre 2010. L'endroit dans notre milieu reste à déterminer, selon les inscriptions. Bienvenue.

Pour informations : Yolande Mercier au 418-248-6091.

LES DÉBROUILLARDS
La chronique drôlement scientifique des 9 à 14 ans
www.lesdebrouillards.com

Mon corps et moi

Après avoir tourné sur moi-même, je me sens étourdie. Pourquoi?

Une question de Sarika Beauchemin

Cette sensation est causée par ton cerveau, qui est un peu mêlé!

Le corps en équilibre

Plusieurs parties de ton corps t'aident à garder l'équilibre : tes muscles, tes articulations, tes yeux et… tes oreilles! Grâce à elles, tu peux marcher sur une poutre, te tenir sur une jambe ou faire du vélo sans tomber.

Précieuses oreilles

Le principal organe de l'équilibre est caché à l'intérieur de tes oreilles. Il est formé de trois petits tubes remplis de liquide. Lorsque tu fais la toupie, ce liquide se déplace pour envoyer un message à ton cerveau: « Ça tourne! »

Tu joues un tour à ton cerveau

Lorsque tu cesses de tourner, le liquide dans tes oreilles continue à se déplacer durant quelques minutes. Ce mouvement indique à ton cerveau que tu bouges encore, même si ce n'est plus le cas. Par contre, tes yeux et tes muscles signalent à ton cerveau que ton corps ne tourne plus sur lui-même. Ces messages contradictoires (contraires) étourdissent ton cerveau!

Une question de Guillaume Turmel

Qu'est-ce qui se passe dans ma gorge quand je chuchote?

On ne chuchote pas de la même façon que l'on parle!

Petite expérience

Pose la main sur ta gorge et chante. Sens-tu une vibration? Ce sont tes cordes vocales qui bougent très rapidement. Quand on parle ou quand on chante, l'air qui sort de nos poumons fait vibrer nos cordes vocales et cela produit des sons. Maintenant, chuchote. Cette fois, tes cordes vocales restent immobiles et tu ne sens plus de vibration.

Ça ne vibre pas!

Quand une personne chuchote, l'air provenant de ses poumons pousse sur ses cordes vocales et les fait se raidir. Cela empêche les cordes vocales de vibrer et de produire des sons. On comprend les mots prononcés, mais on entend seulement le souffle, pas la voix.

Perdre la voix

As-tu déjà perdu la voix? Cela peut arriver après avoir crié trop fort et trop longtemps, ou à la suite d'un rhume. Les cordes vocales enflent et ne peuvent plus vibrer. Pour retrouver la voix, il faut reposer ses cordes vocales. Comment? En se taisant!

Texte : Marie-Claude Ouellet Illustrations : Fréfon
Adapté du magazine *Les Explorateurs*

Pour en savoir plus sur les magazines *Les Débrouillards* et *Les Explorateurs*, consulte nos sites : lesdebrouillards.com lesexplos.com

Il arrive parfois que nous soyons intimidés par une personne que nous admirons ou qui représente l'autorité. Nous risquons alors de faire fort mauvaise figure en ne parvenant pas à mettre un mot à la suite de l'autre et en restant figés sur place, par exemple. Nous voudrions pourtant nous montrer sou un meilleur jour. Le problème, c'est que nous considérons notre interlocuteur comme différent de nous et nous n'arrivons plus à le percevoir comme notre égal. Nous pouvons éviter cette situation gênante en révélant à l'autre que nous nous sentons intimidés. Une telle franchise pourra susciter sa sympathie; il s'efforcera alors de faciliter la communication. Si notre tactique ne fonctionne pas pour une raison ou pour une autre, il nous restera du moins la satisfaction d'avoir adopté une attitude authentique et d'avoir eu le courage d'être nous-mêmes.

Jean Gendron

Sudoku

	2					6		
				2				7
	8				9			
	4						8	
		6		3		5		
	1						9	
			8				4	
3				5				
		2					1	

Difficile

Sudoku

1	8	5	7	6	3	2	4	9
3	9	4	5	1	2	8	6	7
6	7	2	4	8	9	5	3	1
5	2	8	9	7	6	3	1	4
4	3	9	2	5	1	6	7	8
7	1	6	3	4	8	9	5	2
8	4	3	1	2	5	7	9	6
9	6	7	8	3	4	1	2	5
2	5	1	6	9	7	4	8	3

Solution juillet 10

Massothérapie
CHANTAL CLOUTIER
MASSAGE AUX PIERRES CHAUDES
MASSAGE DE DÉTENTE
REIKI
Membre de la fédération Québecoise des massothérapeutes
Reçus pour fin d'assurances
153, BOUL. BLAIS EST, BERTHIER-SUR-MER 418 259-2959

Faites comme Yves, trouvez un **emploi!**
C.a.R.e.
Centre d'aide et de recherche d'emploi Montmagny-L'Islet
Siège social
MONTMAGNY
418 248-9559
Points de services
SAINT-FABIEN-DE-PANET
SAINT-PAMPHILE
SAINT-JEAN-PORT-JOLI
1 877 337-9559
www.lecare.ca

FERME MONYVILL ENR.
Vente et Préparation
Bois de construction
Bois d'allumage
Foin • Grain • Paille
Sciage • Planage • Séchoir à bois
Service de mini-pelle
Excavation • Terrassement • Drainage
Marteau hydraulique • Laser
Godets de 12, 24, 42 pouces
RBQ: 8343-3219-14
Transport
Pierre • Terre noire
Gravier • Compost
Bois de chauffage
Billots • camion plate-forme
Yvon Montminy
462, ch. St-François O.
Saint-François
G0R 3A0
Rés.: 418-259-2635
Cell.: 418-241-8488

Boulet
Encans Boulet inc.
Alfred Boulet
564, chemin Rivière-Sud
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 3A0
Tél.: (418) 259-7086
Fax: (418) 259-2610
www.encansboulet.com
Achat et vente de ferme

2 septembre 2010

Au fil des jours

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
			1 Dîner des Fermières restaurant Arrêt-Stop 11h30	2	3	4
5 Bénédiction de la statue de Saint François de Sales	6 Fête du Travail!	7 Réunion du conseil	8 Réunion des Fermières 19h30 Comité d'embellissement 19h30	9	10 Bac bleu	11
12 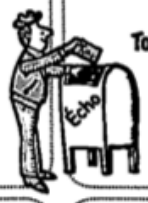	13 Tombée du journal	14	15 Dîner de l'Âge d'Or restaurant Arrêt-Stop 11h00	16	17	18
19 **Soirée de remise des prix** du concours d'embellissement Centre des loisirs 19h30	20	21 Journée internationale de la paix	22	23	24 Bac bleu	25
26	27	28 **BONNE RENTRÉE!**	29	30	Bac bleu	

Soyez prudents!

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANCOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 5 juillet 2010, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Yves Laflamme, maire, messieurs Fernand Bélanger, Mario Marcoux, Rénald Roy, Auguste Boulet, Ernest Lachance et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Yves Laflamme, maire.

Monsieur Yves Laflamme, directeur général est aussi présent.

La séance débute par une période de recueillement.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet
APPUYÉ par monsieur Mario Marcoux
ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 7 JUIN 2010 ET DE CELUI DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU LUNDI 28 JUIN 2010

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 7 juin 2010 et celui de la séance spéciale du lundi 28 juin 2010 ayant été remises à chacun des membres du Conseil, leur lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Fernand Bélanger
APPUYÉ par monsieur Rénald Roy
ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 7 juin 2010 ainsi que celui de la séance spéciale du lundi 28 juin 2010 soient acceptés tels que déposés.

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DE JUILLET 2010

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet
APPUYÉ par monsieur Ernest Lachance
ET RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à payer les comptes suivants:

Brasserie Labatt du Canada, bière (Loisirs)		464,96
Dominique Marois, remb. factures (Loisirs)		726,72
Doris Truchon, entretien ménager à l'usine		30,00
FSHEQ, cotisation annuelle mai 2010 à mai 2011		90,00
Hydro-Québec, électricité log. 522		20,11
JM Clément ltée, t-shirt (terrain de jeux)		747,35
Linde Équipement de sécurité du Québec, kit espace clos (usine)		2 687,85
Mario Marcoux, remb. achat vélos (vélothon)		311,50
Molson Coors Canada, bière (Loisirs)		340,24
Postes Canada:		
Achat 1000 timbres	643,39	
Envoi journal l'Écho (ext.)	34,81	678,20
Praxair, oxygène (usine d'eau potable)		671,25
Telus, bureau, garage, service incendie, usine d'eau potable		815,66
Vidéotron, câble (Loisirs)		47,83
Ministre Revenu Québec, remise de juin 2010		8 833,54
Revenu Canada, remise de juin 2010		3 844,33
CARRA, remise de juin 2010		179,34
Fabrique St-François, loyer juillet 2010 – bibliothèque		250,00
ADF diesel, pièces niveleuse		25,41
Arpentage Côte-du-Sud, plan des talus aux abords de la Rivière du Sud		2 257,50
BML, 33.04 t.m. asphalte		2 746,70
Boivin & Gauvin inc., 1 paire de bottes (service incendie)		137,71

Bureautique Côte-Sud:		
Contrat photocopieur + papeterie	249,37	
Fournitures Loisirs	163,34	412,71
Carquest, pièces équipements (garage)		59,52
Centre horticole Beau-Site, fleurs annuelles		61,60
Comptoir d'Entraide, vêtements pour terrain de jeux		10,00
Construction BML, 24.07 tm asphalte à 73,65		2 001,00
Cytech Corbin, ampoules (eau usée)		64,14
Daniel Bonneau, remb. frais déplacement 42 km (service incendie)		15,54
Débroussaillage JMS, fauchage chemins municipaux, 21,5 hres à 92$/hre		2 458,41
Emco, matériel aqueduc, pluvial, sanitaire (Développement domiciliaire)		44 148,64
Équipements Sigma, pièces niveleuse		1 335,82
Ferme horticole Lajoie, plantation fleurs annuelles		2 426,81
Fortier 2000 ltée, matériel développement domiciliaire		15 045,73
Fortin Sécurité Médic, matériel sécurité (garage)		96,36
FQM, facturation Dicom		79,16
Garage Gilmyr, inspection SAAQ camion service incendie		146,74
Ghislain Proulx, remb. frais déplacement 42 km (service incendie)		15,54
Groupe CCL, permis d'itinérant		63,21
Hewitt, pièce pelle rétrocaveuse		32,53
Hydro-Québec, électricité usine d'eau potable		4 252,88
Impression Rive-Sud, impression 10 000 dépliants (Développement)		2 050,94
Jacques Thibault, vérification annuelle camion incendie		338,63
Jocelyne Noël, entretien bureau juin 2010		90,00
Journal l'Oie Blanche, publicité dérogation		72,81
Kemira, 18 180 kg à 0.356 - Pass (usine d'eau potable)		7 305,36
L.P. Tanguay, 1670 litres à .47 chlore (Usine eau potable)		885,96
Laurent Bouffard Sports:		
Tuyau robot (piscine), bottes cuissardes (garage)	214,36	
Nettoyeur automatique (piscine), veste flottaison (eaux usées)	320,53	534,89
L'Écho de St-François:		
Annonce	75,00	
Publicité juin 2010	605,00	680,00
Les Concassés du Cap, transport containers (garage)		1 545,49
Les Éditions juridiques FD, renouvellement serv. mise à jour Lois municipales	98,70	
Martin Desrochers, remb. frais déplacement 44 km (service incendie)		16,28
Maxxam, analyses eau potable et eaux usées		353,30
Ministre des Finances, droits annuels barrage		322,00
MRC de Montmagny:		
Formation règlement taxation	124,43	
Fête de la Pêche (poissons)	1 000,00	
Entente inspecteur intermunicipal	8 553,60	
Collecte sélective tonnage avril-mai	846,14	10 524,17
Pagenet, téléavertiseur service incendie	7,85	
Pétroles JMB		
1 548,1 litres à .8700 diesel	1 520,25	
385,7 litres à .8370 diesel	364,39	1 884,64
Philippe Beaumont, remb. factures (terrain de jeux)		138,84
Pièces d'Auto GGM, pièces équipements (garage)		111,07
Postes Canada, envoi lettre recommandée (USA)		12,95
Praxair, 1 615 m³ à .3805 – oxygène		699,42
Québec Linge, location nettoyage salopettes		94,08
Régie de gestion des matières résiduelles Mauricie, enfouissement mai 2010	4 102,21	
Rosalie Lehouillier, remb. factures (terrain de jeux)		37,73
Sani Bleu, toilette chimique (Fête de la pêche)		214,46
Soc. coop agr. Riv. Sud, matériel divers:		
Pavillon Bédard	4,30	
Maison Paroisse	18,05	
Usine d'eau potable	5,57	
Piscine	75,09	
Loisirs	357,49	
Voirie	167,29	
Baseball (chaux)	58,64	
Service incendie	19,14	705,57

Soc. Mutuelle Prévention, forfait juillet à décembre 2010		783,50
Telus:		
Cellulaire	29,12	
Loisirs, surpresseur St-Pierre	190,82	219,94
Transport adapté Vieux Quai, transport adapté juin		265,62
Transport Gilmyr, transport émulsion pour asphaltage		147,31
Veolia, pompage de trous d'homme (égout)		2 044,45
Weed Man, contrôle végétation et gestion mauvaises herbes		1 635,62
Yvon Montminy, remb. frais déplacement 42 km (service incendie)		15,54
TOTAL:		**136 571,87**

Je soussigné, Yves Laflamme, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Une demande de dérogation mineure a été soumise à la Municipalité par Les Élevages Bonneau du 918, chemin St-François Ouest.

La nature de la demande est:

> «Permettre la construction d'un établissement de transformation des animaux de la ferme soit une boucherie de type C-1 ayant une marge de recul avant de 12 mètres lorsque la réglementation prévoit 15 mètres.»

Un avis public a paru dans l'édition du 23 juin de l'Oie Blanche.

Le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure le 29 juin 2010. Le ccu recommande au Conseil municipal d'accepter la dérogation mineure de «Les Élevages Bonneau».

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide de:

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a bien étudié le dossier de dérogation mineure qui lui a été présenté;

CONSIDÉRANT QUE la procédure de présentation lors d'une demande de dérogation mineure a été rigoureusement respectée;

CONSIDÉRANT QUE des membres du Conseil municipal ont visité les lieux pour bien visualiser et bien saisir la portée de la demande;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet
APPUYÉ par monsieur Mario Marcoux
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte la demande de dérogation mineure de «Les Élevages Bonneau» car elle juge qu'il n'y aura pas d'impact négatif par rapport aux voisins qui justifierait le rejet de cette demande, du moins pas plus que s'il reculait à 15 mètres tel que le prévoit la réglementation municipale.

QUE les Élevages Bonneau demande un permis de construction à la Municipalité quand ils seront rendus à cette étape.

TAXE D'ACCISE 2010-2013

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, annonçait la reconduction du Programme de la taxe fédérale d'accise sur l'essence pour quatre (4) années additionnelles (2010 à 2013).

Dans le cadre de cette entente, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud recevra 632 293$ répartis sur quatre (4) ans pour ses infrastructures d'aqueduc, d'égout, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures. Cette somme sera disponible à raison de 25% pour chacune des années 2010 à 2013:

2010	158 073$
2011	158 073$
2012	158 073$
2013	158 074$

TOTAL: 632 293$

Pour avoir droit à ce plein montant, la Municipalité doit dépenser 28$ par tête par année ce qui équivaut à:

1 547 habitants x 28$/habitant = 43 316$ par année

DÉSIGNATION DU(DE LA) NOUVEL(LE) INSPECTEUR(TRICE) MUNICIPAL(E)

Suite au départ de monsieur Nicolas Pilote, la Municipalité doit désigner quelqu'un pour le remplacer par voie de résolution. Étant donné que la MRC de Montmagny est en processus de recherche de candidat(e)s pour combler le poste et que, si tout va bien, l'employé(e) retenu(e) va entrer en fonction vers la mi-juillet au mieux, bien il faut désigner et autoriser quelqu'un d'autre à signer et à émettre des permis.

Les personnes qui ont de l'expertise dans le domaine sont: madame Valérie Gagné qui exerce déjà cette fonction pour quelques municipalités du sud de la MRC et monsieur Daniel Racine qui est coordonnateur en aménagement toujours à la MRC de Montmagny.

CONSIDÉRANT QUE les mois de juin et juillet sont habituellement très occupés en ce qui a trait à l'émission de permis ou de certificats;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit désigner, d'ici à l'engagement d'une nouvelle ressource humaine par la MRC de Montmagny, la ou les personnes autorisées à signer et à émettre les permis et les certificats;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par monsieur Fernand Bélanger
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désigne madame Valérie Gagné et monsieur Daniel Racine comme les personnes autorisées à signer et émettre des permis et certificats à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud;

QUE madame Gagné et monsieur Racine sont désignés également pour appliquer l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales.

SUBVENTION – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

La Municipalité a amélioré le chemin de la Rivière du Sud et la rue du Rocher. Pour l'aider à réaliser ces travaux, elle avait demandé au ministre délégué aux Transports, monsieur Norman Macmillan, une aide financière.

Le 11 juin 2010, le ministre informait que la Municipalité recevrait une aide de 10 000$ pour les travaux précités.

Maintenant que les travaux sont terminés, la Municipalité doit en aviser par résolution le ministère pour obtenir la subvention.

ATTENDU QUE les travaux de revêtement mécanisé de la chaussée sur la rue du Rocher et sur le chemin de la Rivière du Sud sont complétés;

ATTENDU QUE le coût total des travaux s'élève à trente-six mille quarante et un dollars (36 041,00$);

ATTENDU QUE le Conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux qui ont été réalisés sur la rue du Rocher et le chemin de la Rivière du Sud;

ATTENDU QUE monsieur le Maire ou le directeur général sont autorisés à déclarer officiellement les travaux terminés

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rénald Roy
APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud réclame la subvention de 10 000$ qui lui a été accordée le 11 juin 2010 par monsieur Norman MacMillan, ministre délégué aux Transports, pour les travaux mentionnés ci-haut.

DOSSIER MUNICIPALITÉ VS MADAME YVONNE MORIN-THÉBERGE (COMPTE RENDU)

La Municipalité avait mandaté Me Yves Boudrault d'exécuter les procédures nécessaires pour compléter le processus d'acquisition, par expropriation, d'une parcelle de terrain supplémentaire. Pourquoi cette parcelle de terrain additionnelle? Pour pouvoir conduire le réseau d'égout pluvial à

la rivière à partir de la première parcelle de terrain qui est expropriée pour des fins résidentielles.

L'avis de transfert de propriété amendé a été publié à la circonscription foncière de Montmagny, le 2 juin 2010, ainsi qu'une copie de l'offre détaillée amendée.

Tel qu'il appert de cet avis de transfert, la Municipalité est donc légalement en droit de prendre possession physique des lieux à partir du 17 juin 2010.

Pour votre information, depuis la plus récente conférence téléphonique de gestion avec le TAQ (tribunal administratif du Québec) la partie expropriée a retenu les services d'un avocat, lequel est actuellement à s'enquérir des tenants et aboutissants du dossier, en prévision, à défaut d'un règlement hors cour, que l'on puisse fixer la date de l'enquête et audition à compter de l'automne prochain.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Le contrat de déneigement avec le ministère des Transports pour entretenir la route 228 du 4-chemins à l'église et la Montée St-François jusqu'à la route 20 vient à échéance. Ce contrat représente une longueur de 3.39 km à entretenir.

Le ministre propose à la Municipalité de renouveler le contrat avec une majoration de 6.2% pour atteindre un montant de:

2010-2011	2009-2010
16 672,51$	15 699,16$

Acceptez-vous cette proposition?

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement et de déglaçage pour entretenir une partie de la route 228 (de l'église aux 4-chemins) et une partie de la Montée St-François (du 4-chemins jusqu'à la route 20) avec le ministère des Transports vient à terme;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports propose de renouveler le contrat avec la Municipalité en le majorant de 6.2%;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports demande une réponse d'ici le 15 juillet 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet
APPUYÉ par monsieur Mario Marcoux
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de renouveler le contrat de déneigement et de déglaçage sur une longueur pondérée de 3.39 kilomètres avec le ministère des Transports (contrat no 6608-10-4583 anciennement 6608-07-4943 pour un montant de seize mille six cent soixante-douze dollars et cinquante et un sous (16 672,51$) pour une année soit du 8 novembre 2010 au 31 mars 2011.

QUE ce montant pourra être reconduit pour une (1) ou deux (2) périodes additionnelles et successives de douze (12) mois par tacite reconduction.

QUE la Municipalité veut bénéficier du tarif du MTQ pour le sel pour ce contrat, soit 88,95$ la tonne.

AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX AU PARC OLIVIER TREMBLAY

La Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud a reçu une pétition, des téléphones et des lettres de citoyens et citoyennes qui s'objectent à l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants au Parc Olivier Tremblay. Pourquoi? Deux raisons sont invoquées:

- Non sécuritaire car c'est près de l'eau et près de la rue
- Pas l'espace requis pour implanter une telle structure

Le directeur remet à chacun des élus une copie de la pétition et une copie d'une lettre qui se veut complémentaire à cette pétition qui a été déposée le 14 juin 2010.

Suite à ces informations, la décision concernant ce dossier est reportée à une date ultérieure.

DEMANDE D'UNE NOUVELLE FAMILLE

Le 15 juin 2010, de nouveaux propriétaires ont acheté une résidence à St-François-de-la-Rivière-du-Sud. En fait, 3 adultes et 4 enfants âgés de 9, 11, 13 et 14 ans composent cette nouvelle famille.

Le propriétaire vous écrit cette lettre pour vous signifier qu'il aimerait avoir droit à des remises de taxes et autres incitatifs que la Société de développement de St-François-de-la-Rivière-du-Sud offre à ceux qui vont se construire chez nous.

Le directeur remet une copie de la lettre aux élus.

Concernant les remises de taxes à raison de 100% la 1ère année, 75% la 2e année et 50% la 3e année, ce programme de la Société de développement de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud ne s'adressait qu'à de nouvelles constructions sur le territoire de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Donc, ça ne s'applique pas à cette nouvelle famille. Par contre, le Conseil est ouvert à l'idée de faire profiter ces acheteurs d'anciennes résidences de certains éléments qui composent la trousse de séduction.

Le Conseil va se pencher là-dessus et une décision sera rendue.

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

Madame Maryse Lagüe a quitté le comité d'embellissement. Il est de tradition que le Conseil municipal remercie les membres sortants. Êtes-vous d'accord pour offrir des remerciements à Maryse pour ses 8 années de précieuse collaboration?

CONSIDÉRANT QUE madame Maryse Lagüe a œuvré de façon très active au sein du comité d'embellissement pendant huit (8) ans;

CONSIDÉRANT QUE les connaissances de madame Lagüe en horticulture ont été très appréciées par ses collègues du comité d'embellissement;

CONSIDÉRANT QUE madame Lagüe, par ses connaissances et sa présence sentie, a enrichi le comité d'embellissement dès son arrivée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rénald Roy
APPUYÉ par monsieur Ernest Lachance
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud tient à remercier très sincèrement madame Maryse Lagüe pour ses huit (8) années de bénévolat au sein du comité d'embellissement.

OFFRE DE SERVICES POUR CONTRÔLES QUALITATIFS DES MATÉRIAUX

La firme Roche-Noram a demandé des offres de services à différents laboratoires pour faire les contrôles qualitatifs des matériaux utilisés dans le nouveau développement domiciliaire.

La plus basse reçue est de LVM-Technisol au montant de 3 907$ taxes en sus.

Le détail de leurs interventions ainsi que la fréquence de celles-ci sont bien expliqués dans un document.

CONSIDÉRANT QUE la proposition de Roche-Noram pour la surveillance des travaux au nouveau développement domiciliaire n'inclut pas les services de laboratoire de sol pour les essais de conformité des matériaux;

CONSIDÉRANT QUE la firme LVM-Technisol a déposé une offre de services le 01 juin 2010 pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux;

CONSIDÉRANT QUE les interventions prévues sur le chantier seront sporadiques et sur appel, il importe que la coordination soit gérée par le surveillant de chantier, monsieur Paulin Talbot de Roche-Noram;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de travail du laboratoire LVM-Technisol doit être signée pour être entérinée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet
APPUYÉ par monsieur Rénald Roy
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte la proposition de services (N/référence: 10-0197-126-01) du laboratoire LVM-Technisol inc. au

montant de trois mille neuf cent sept dollars (3 907$) taxes en sus pour des contrôles qualitatifs des matériaux au développement domiciliaire.

AUTORISATION POUR DEMANDE DE SOUMISSION SUR INVITATION

Concernant le développement domiciliaire, la Municipalité comptait le réaliser en quelques étapes.

La première étape consistait à aller porter l'exutoire pluvial à l'endroit prévu sur le plan (225 mètres à partir de la 5e Rue Ouest), à réaliser l'avenue «A» et la 5e Rue Ouest.

La deuxième étape qui consistait à réaliser la 1ère Rue Ouest et la 2e Rue Ouest ne devait se réaliser que si la Municipalité pouvait se prévaloir du «Programme de prêts pour les infrastructures municipales – infrastructures de soutien à l'habitation» qui s'adresse entre autres au développement domiciliaire. Hors, le directeur a fait les démarches requises, c'est-à-dire l'adoption d'un règlement d'emprunt de l'ordre de 300 000$ sur un terme de quinze (15) ans. Ce dernier a été accepté et transmis au programme mentionné ci-haut. Par voie téléphonique, il a été accepté. La lettre officielle va suivre par la poste. Donc, la Municipalité peut immédiatement réaliser la deuxième étape.

Il faut par contre aller en soumission sur invitation pour cette étape comme on a fait pour la première.

Autorisez-vous le directeur à procéder? Quand aux fournisseurs invités, avez-vous des préférences ou réinvitez-vous les mêmes que pour la première étape?

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt de l'ordre de 300 000$ sur une période de 15 ans a été adopté le 7 juin 2010 et approuvé par la population suite à la tenue d'un registre le 16 juin 2010;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement d'emprunt va bénéficier d'un taux d'emprunt bas et du même taux d'emprunt pendant toute la durée de ce dernier, soit 15 ans, car il va être inscrit dans le «Programme de prêts pour les infrastructures municipales – Infrastructures de soutien à l'habitation»;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité attendait l'approbation de ce règlement d'emprunt avant d'entreprendre la deuxième phase des travaux;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le directeur général à préparer des soumissions sur invitation auprès des entrepreneurs suivants:

- La Cie Wilfrid Allen ltée
- Jacques et Raynald Morin inc.
- Terrassements Joncas et frères

pour les travaux de la deuxième phase du développement domiciliaire.

DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE, SECTEURS DÉSTRUCTURÉS – CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny a déposé à la CPTAQ une demande à portée collective concernant des îlots déstructurés sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny a participé avec la CPTAQ et l'UPA de la Côte-du-Sud à un exercice d'identification des secteurs déstructurés situés dans la zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a émis une orientation préliminaire sur la demande à portée collective pour les secteurs déstructurés de la MRC de Montmagny;

CONSIDÉRANT QUE cette demande concerne des immeubles situés dans les municipalités de Montmagny, Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues, Berthier-sur-Mer, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Cap-Saint-Ignace et Saint-Paul-de-Montminy;

CONSIDÉRANT QUE la MRC, les municipalités concernées et l'Union des producteurs agricoles doivent émettre un avis sur l'orientation préliminaire déposée par la CPTAQ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ernest Lachance
APPUYÉ par monsieur Rénald Roy
ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud avise la Commission de protection du territoire agricole qu'elle est favorable à l'orientation préliminaire déposée sur la demande à portée collective (numéro de dossier 366315).

QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le maire et le directeur général à signer tous les documents nécessaires à la ratification d'une entente avec la CPTAQ et les autres partenaires sur cette demande.

OFFRE DE MARTIN SIMARD TRANSPORT INC.

La Municipalité a demandé à Martin Simard Transport inc. de lui fournir un prix pour du sable d'enrobage.

La proposition du 15 juin 2010 était la suivante:

Prix pour le sable seul	2,80$/tonne, incluant la redevance municipale
Prix pour sable d'enrobage livré au chantier	5,55$/tonne

Est-ce que, si la Municipalité a besoin de sable d'enrobage, elle accepte de le prendre chez Martin Simard Transport inc. au prix qui lui est soumis?

CONSIDÉRANT QUE le laboratoire LVM-Technisol inc. a accepté le sable de Martin Simard Transport inc. comme bon matériel B de remblayage;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Fernand Bélanger
APPUYÉ par monsieur Mario Marcoux
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient la proposition de Martin Simard Transport inc. datée du 15 juin 2010 concernant la fourniture de sable d'enrobage au développement domiciliaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Plusieurs personnes qui assistent à la séance régulière ce soir sont présentes pour manifester leur point de vue par rapport au projet concernant l'installation d'une aire de jeux pour jeunes enfants au parc Pierre-Olivier Tremblay.

Monsieur le Maire demande aux gens à tour de rôle de s'exprimer sur le sujet et leur dit que tous les commentaires recueillis seront bien annotés.

- Un citoyen demande si la Municipalité ne pourrait pas étendre un peu de calcium pour diminuer la poussière durant l'exécution des travaux au développement domiciliaire.
- Une citoyenne demande si l'activité «Dieu merci» a généré des profits. L'information lui sera transmise ultérieurement.
- Un citoyen s'interroge sur une dépense de 1 400$ suite à un déplacement à la Commission d'accès à l'information. Le directeur répond que cette dépense a été occasionnée par une citoyenne qui voulait de l'information par rapport au dossier du presbytère. Bref, la réponse du directeur n'a pas plu à ce citoyen qui dit que les deniers publics dépensés ne devraient pas servir à assouvir la farouche opposition d'une personne à un projet.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Fernand Bélanger
APPUYÉ par monsieur Ernest Lachance
ET RÉSOLU QUE la séance régulière soit ajournée au lundi 12 juillet 2010 à 19h 30.

La séance régulière ajournée se termine à 21 h 07.

Adopté unanimement

Yves Laflamme, Maire

Yves Laflamme, Dir. gén./Sec.-trés.

Je, Yves Laflamme, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANCOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance régulière ajournée des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 12 juillet 2010, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à dix-neuf heures trente minutes.

À laquelle sont présents monsieur Yves Laflamme, maire, messieurs Fernand Bélanger, Mario Marcoux, Rénald Roy, Auguste Boulet, Ernest Lachance et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Yves Laflamme, maire.

Monsieur Yves Laflamme, directeur général est aussi présent.

La séance débute par une période de recueillement.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Auguste Boulet
APPUYÉ par Ernest Lachance
ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

soumissions sur invitation pour pose de conduites

À la séance régulière du lundi 5 juillet 2010, la Municipalité avait autorisé le directeur à demander des soumissions sur invitation pour la 2e phase de la pose des conduites concernant le développement domiciliaire.

La Municipalité avait aussi décidé d'inviter les mêmes entrepreneurs de la première phase, soit:

1. La Cie Wilfrid Allen ltée
2. Jacques et Raynald Morin inc.
3. Terrassements Joncas et frères inc.

Les entrepreneurs invités avaient jusqu'au lundi 12 juillet 2010 à 16 heures pour faire parvenir leurs soumissions sur invitation au bureau municipal.

Voici les résultats:

	TOTAL + TAXES
Cie Wilfrid Allen ltée	71 000$
Jacques et Raynald Morin inc.	59 125$
Terrassements Joncas et frères inc.	63 500$

ATTENDU QUE cette demande de soumissions sur invitation pour entreprendre les travaux de la deuxième phase immédiatement a été rendue possible grâce à l'octroi d'un prêt de l'ordre de 300 000$ dans le cadre du programme de prêts pour les infrastructures municipales – Infrastructures de soutien à l'habitation;

ATTENDU QUE les soumissionnaires invités pour les travaux d'excavation et d'installation des conduites pour cette deuxième étape ont reçu exactement les mêmes informations;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a décidé d'inviter les mêmes soumissionnaires qu'à la première phase parce qu'ils connaissaient déjà les lieux et qu'ils savaient exactement en quoi consistaient les travaux de cette deuxième étape;

ATTENDU QUE les soumissionnaires invités avaient jusqu'au lundi 12 juillet 2010 à 16 heures pour déposer leurs soumissions au bureau municipal;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rénald Roy
APPUYÉ par monsieur Fernand Bélanger

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient la soumission sur invitation de l'entrepreneur «Jacques et Raynald Morin inc.» au montant de cinquante-neuf mille cent vingt-cinq dollars (59 125$) taxes en sus pour les travaux d'excavation et l'installation des infrastructures aux endroits suivants:

	LONGUEUR
La 1re Rue Ouest	
Sanitaire	66 mètres
Pluvial	78 mètres
Aqueduc	90 mètres
La 2e Rue Ouest	
Sanitaire	71 mètres
Pluvial	76 mètres
Aqueduc	96 mètres

QUE l'entrepreneur retenu se charge uniquement d'excaver, de poser les conduites, d'implanter les regards, de recouvrir d'un pied de sable les conduites et de superviser le chantier car la Municipalité va s'occuper de tout le reste, soit:

- Achat du matériel
- Transport du matériel
- Remblayage de la tranchée après le 12 po de sable, compaction et nivelage

QUE l'entrepreneur retenu «Jacques et Raynald Morin inc.» s'en tienne à la partie qui lui revient;

QUE si l'entrepreneur retenu rencontre des anomalies qui engendrent des coûts additionnels, bien qu'il le signale au maître d'œuvre «la Municipalité» qui, elle, décidera de la marche à suivre.

REFINANCEMENT D'UN MONTANT DE 28 354$ RELATIF À UN EMPRUNT ÉCHÉANT LE 23 NOVEMBRE 2010 (À TITRE INFORMATIF)

Le ministère des Finances avise la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud qu'il va y avoir un règlement d'emprunt de 28 354$ à refinancer car il vient à échéance le 23 novembre 2010. Ça concerne le 3e financement des eaux usées (règlements nos 147-1996, 157-1997, 158-1997, 159-1997 (164-1998)).

Dans ce cas-ci, comme le refinancement est inférieur à 100 000$, la Municipalité doit transiger directement avec son institution financière (Caisse populaire Desjardins de la Rivière du Sud et Berthier-sur-Mer) et transmettre le formulaire de renseignements dûment rempli par télécopieur.

REFINANCEMENT D'UN MONTANT DE 245 200$ RELATIF À UN EMPRUNT ÉCHÉANT LE 20 DÉCEMBRE 2010 (À TITRE INFORMATIF)

Là aussi, le ministère des Finances avise la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud qu'il va y avoir un règlement d'emprunt de 245 200$ à refinancer car il vient à échéance le 20 décembre 2010. Ça concerne les honoraires professionnels pour la conception de l'usine d'eau potable (règlement no 194-2003). La Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud en défraie 31%.

Ce refinancement sera présenté à différentes institutions financières par le ministère des Finances et le meilleur taux sera retenu par la Municipalité le moment venu.

VARIA

- Il est encore question de l'aménagement d'un module de jeux pour jeunes enfants dans le parc Olivier Tremblay à Morigeau.

  Les citoyens qui s'opposent au projet se sont faits entendre à la séance publique du 5 juillet dernier. Les citoyens qui sont pour le projet se sont faits entendre le 8 juillet dernier.

  Aujourd'hui, le 12 juillet 2010, le comité d'embellissement a signifié son désaccord au Conseil municipal car le comité de quartier veut non plus installer le module de jeux à l'ouest du parc mais dans la partie la plus grande à l'est du parc.

Devant cette objection du comité d'embellissement, le Conseil municipal demande à rencontrer tous les membres afin de bien connaître les raisons qui les motivent à refuser ce nouvel emplacement pour le module de jeux au parc Olivier Tremblay.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les gens présents n'ont parlé que du module de jeux au parc Olivier Tremblay.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ernest Lachance
APPUYÉ par monsieur Fernand Bélanger
ET RÉSOLU QUE la séance régulière du lundi 12 juillet 2010 soit levée.

La séance régulière se termine à 20 h 25.

Adopté unanimement

Yves Laflamme, Maire

Yves Laflamme, Dir. gén./Sec.-trés.

Je, Yves Laflamme, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANCOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 2 août 2010, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Yves Laflamme, maire, messieurs Fernand Bélanger, Mario Marcoux, Rénald Roy, Auguste Boulet, Ernest Lachance et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Yves Laflamme, maire.

Monsieur Yves Laflamme, directeur général est aussi présent.

La séance débute par une période de recueillement.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ernest Lachance
APPUYÉ par monsieur Mario Marcoux
ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE AJOURNÉE DU LUNDI 5 JUILLET 2010 AINSI QUE CELUI DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 12 JUILLET 2010

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière ajournée du lundi 5 juillet 2010 ainsi que celui de la séance régulière du lundi 12 juillet 2010 ayant été remises à chacun des membres du Conseil, leur lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet
APPUYÉ par monsieur Fernand Bélanger
ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière ajournée du lundi 5 juillet 2010 ainsi que celui de la séance régulière du lundi 12 juillet 2010 soient acceptés tels que déposés.

LISTE DES REVENUS DE JUILLET 2010

Abonnements piscine	381,88
Activité de financement Stop - terrain de jeux	674,33
Bacs	285,00
Badminton	90,00
Bar	148,42
Commandite Aire de jeux Parc Olivier Tremblay	1 000,00
Commandites terrain de jeux	355,00
Cours de natation + abonnements piscine	1 816,47
Fax	15,93
Inscriptions terrain de jeux	4 945,47
Locations de salle	185,00
Loyers	2 705,00
Permis	130,00
Remb. permis réunion (boisson)	40,00
Ristourne MMQ	4 368,00
Subvention vélothon	250,00
Vente terrain	21 832,25
TOTAL:	**39 222,75**

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER D'août 2010

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet
APPUYÉ par monsieur Fernand Bélanger
ET RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à payer les comptes suivants:

Air Liquide, location bouteilles		32,51
Arpentage Côte du Sud,		
piquetage 11 terrains, documents cadastraux, etc. pour le nouveau développement domiciliaire		8 219,19
Daniel Corriveau, fabrication d'une pancarte (Loisirs)		80,00
Dany Corriveau, remb. repas + frais déplacement (187 km)		102,80
Dépanneur Ultra, factures diverses (essence, carte Telus, etc…)		813,66
Dominique Marois, remb. factures:		
Cellulaire mai et juin	70,00	
Forfait mai-juin 9 sem. 30$	270,00	
Facture terrain de jeux – lecteur DVD	67,71	
Clés	6,55	
Magasin sous-sol	54,47	468,73
Emco, matériel développement domiciliaire	1	2 745,61
Ferme horticole Lajoie, achat certificats cadeau (comité embellissement)		50,00
Fortier 2000, matériel développement domiciliaire		10 978,23
Hydro-Québec, clignotants		35,14
Jean-François Paré, remb. facture 2 pneus pour chariot aux Loisirs		81,16
Karl Théberge, remb. repas + frais déplacement (80 km)		119,26
L'Écho, publicité juillet		550,00
Ministre des Finances, 2 permis de réunion		120,00
Ministre du Revenu du Québec, remises		19,52
Municipalité Berthier-sur-Mer, entraide municipale		47,00
Nathalie Bilodeau, remb. 2 inscriptions au terrain de jeux		175,00
Orizon Mobile, installation système de radio et antenne pour S. incendie		6 950,05
Philippe Beaumont, remb. facture terrain de jeux:		
Activité «atelier de cuisine»	59,73	
Activité «camping»	60,24	
Terrain de jeux	164,44	284,41
Postes Canada:		
Envoi journal l'Écho (ext.)	33,43	
Envoi journal l'Écho + circulaires	237,82	
Envoi lettres recommandées	21,58	292,83
Réal Huot inc., détartreur pour tuyau		294,04
Rosalie Lehouillier, remb. factures terrain de jeux		41,09
Socan, déclaration 2e trimestre		66,79
Telus, service et interurbains municipalité, usine d'eau potable, garage		1 047,97
Vidéotron, câble Loisirs		47,83
Yves Laflamme, d.g.:		
Remb. facture réfrigérateur (eaux usées)	191,88	

Remb. frais déplacement réunion d.g.	66,60	258,48
Ministre Revenu Québec, remise de juillet 2010		8 925,69
Revenu Canada, remise de juillet 2010		3 888,22
CARRA, remise de juillet 2010		179,34
Fabrique St-François, loyer août 2010 – bibliothèque		250,00
Aquam, matériel piscine		292,70
Aquatech:		
Gestion et exploitation usine eau potable + crédit	4 031,78	
Services prof. pour opération des ouvrages ass. eaux usées	1 392,66	
Gestion eau potable, ass. des eaux usées – août 2010	7 101,32	12 525,76
Bureautique Côte Sud:		
Papeterie	544,91	
Contrat service photocopieur	98,48	
Bracelets, carton – tire de tracteurs	25,74	
Fournitures de bureau (Loisirs)	26,62	
Classeur usagé	150,00	
Chemises	28,47	874,22
Canadian Tire, matériel terrain de jeux		22,56
Carquest, pièce équipement		322,43
Centre de service François Côté, clés (Loisirs)		19,88
Construction B.M.L., division Sintra, 32,08 t.m. asphalte		1 693,41
Construction S.R.B., sciage de trottoirs		1 868,78
Coop Riv. Sud, matériel divers:		
Loisirs	84,41	
Piscine	7,55	
Pav. Bédard (préservatif)	1 369,39	
Usine eau potable	51,67	
Embellissement	83,18	
Développement domiciliaire	416,84	
Ponceau	212,21	
Voirie	202,72	2 427,97
Distribution Steeve Blais, produits nettoyants Maison de la Paroisse		103,78
Emco, matériel nouveau développement résidentiel		28 779,40
Fortier 2000 ltée, matériel nouveau développement domiciliaire		13 214,54
FQM, facturation Dicom		89,24
Garage Gilmyr, inspection camion incendie		146,74
Jacques & Raynald Morin inc., location (nouveau développement domiciliaire):		
Bouteur D-5 Caterpillar, 18,5 hres à 90$/hre	1 879,37	
Camion 10 roues, 25 hres à 68$/hre	1 918,87	
Pelle, 20 hres à 115$/hre	2 596,14	6 394,38
Jean-Alain Lemieux, avocat, honoraires professionnels arrérage de taxes		706,16
Joachim Laferrière électricien, réparation lumières de rue		669,03
Jocelyne Noël, entretien bureau août 2010		105,00
John Meunier:		
Micro-sable	1 674,09	
Chlore	499,22	
Tests	35,89	2 209,20
Kemira:		
15 680 kg à 0,356 Pass (usine eau potable)	6 300,77	
Superfloc	1 149,64	7 450,41
L. P. Tanguay ltée, chlore - usine d'eau potable		588,87
Laurent Bouffard Sports inc., chlore (piscine)		79,00
Lemieux, Nolet, comptables agréés, hon. prof. pour vérification 2009		12 094,56
Les Concassés du Cap:		
Collecte vidanges août 2010	4 974,09	
Collecte vidanges juillet 2010	4 974,09	
Transport containers au site	2 245,76	12 193,94
Martin Simard Transport inc., nouveau développement domiciliaire:		
Location camion 10 roues, 47,5 hres à 68,54$/hre	3 673,79	
139 voyages de sable à 5,55$/voyage	20 917,63	24 591,42
Martineau Express inc., transport colis		24,53
Maxxam analytique, analyses eaux usées, eau de piscine, eau potable		180,04
MS2 Contrôle, pièce rouleau Bomag		7,41
Pagenet, téléavertisseurs (service incendie)		7,85

Pétroles J.M.B.:		
960,1 litres diesel à .8520	923,33	
532,3 litres diesel coloré à .6990	419,98	1 343,31
Pharmacie vincent Lamonde boulet, eau déminéralisée (usine eau potable)		8,94
Philias Blais & Fils enr.:		
Location nacelle pour accrocher un filet (Loisirs)	225,75	
Location loader, 44 hres à 60$/hre (dév. dom.)	2 979,90	
Location pelle Hitachi, 104 hres à 95$/hre (dév. dom.)	11 152,62	
Location camion, 131,25 hres à 70$/hre (dév. dom.)	10 290,90	
Location loader 28hres à 80$/hre (dév. dom.)	1 715,70	
Location transport camion 85 hres à 68,54$	6 576,00	
Crédit transport camion 101¼ hres à 1,46$	-166,86	32 774,01
Pneus André Ouellet:		
Réparation crevaison tracteur Ford	138,32	
2 pneus pépine	1 510,88	
Réparation crevaison balai de rue	54,18	1 703,38
Praxair, oxygène		1 504,48
Québec Linge, location nettoyage salopettes (garage)		133,97
Réal Huot, matériel nouveau développement domiciliaire		4 362,93
Régie des matières résiduelles de la Mauricie, enfouissement juin 2010		3 538,67
Roche ltée, honoraires professionnels pour surveillance des travaux – nouveau développement domiciliaire		10 328,06
Scaphandre autonome, plein d'air, réparation fuite valve, etc.		165,92
Service sanitaire L. Harton enr., nettoyage de 2 stations pompage		457,14
Signo Tech, panneaux signalisation		450,19
Terrassements Joncas & Frères inc.,		
location camion 12 roues pour transport 7 voyages de gravier – 3 hres à 83,25$/hre		281,91
Unibéton, blocs de béton – développement domiciliaire		821,73
URLS Chaudière-Appalaches, formation moniteurs terrain de jeux		1 225,00
Wurth Canada ltd, pièces équipement		203,96
TOTAL:		**24 6151,36**

Je soussigné, Yves Laflamme, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

INSTALLATION D'UN MODULE DE JEUX AU PARC PIERRE-OLIVIER TREMBLAY

Le Conseil municipal a rencontré, jeudi le 15 juillet 2010, les membres du comité d'embellissement afin de connaître leur état d'âme face à l'installation d'un module de jeux au parc Olivier Tremblay.

Le comité de quartier avait déjà rencontré le comité d'embellissement, quelques semaines auparavant, pour lui présenter son projet. Le comité d'embellissement avait accepté qu'un module de jeux soit installé au parc à condition qu'il soit situé du côté ouest et que les matériaux utilisés s'intègrent bien avec l'ensemble de l'aire publique. Par la suite, le comité de quartier a voulu installer le module du côté est, soit dans la partie la plus large du parc (près de l'enseigne «Parc Pierre-Olivier Tremblay»). Le comité d'embellissement a refusé le choix de cet emplacement; c'est d'ailleurs pour cela que les élus ont voulu rencontrer ses membres.

La réunion du jeudi 15 juillet s'est déplacée sur les lieux mêmes du parc. Des mesures ont été prises et, finalement, il fut décidé d'installer le module de jeux du côté ouest du parc.

Par la suite, les participant(e)s à la réunion sont allé(e)s voir un autre site qui montre un bon potentiel. En effet, la Municipalité est propriétaire d'un terrain situé entre sa banque de gravier et Emballages L & M. Il y aurait du déboisement à faire, certes, mais l'endroit est fort intéressant.

Donc, pour le moment, le module sera installé du côté ouest du parc mais si l'idée du nouveau lieu fait son chemin, le module de jeux y sera déménagé. Quand? C'est à voir.

Maintenant que l'endroit est décidé, il faut autoriser le directeur général à signer le protocole d'entente par voie de résolution afin d'obtenir du pacte rural le 3 000$ consenti pour la réalisation du module de jeux.

ATTENDU QUE le module de jeux, après moult rencontres et discussions, va être installé du côté ouest du parc;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud avait accordé

un montant de 3 000$ pour aider à défrayer une partie des coûts du modèle de jeux par l'entremise de son pacte rural, à sa séance régulière du 3 mai dernier (résolution No 085-2010);

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par monsieur Fernand Bélanger
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le directeur général à signer la lettre d'entente la liant avec la MRC de Montmagny concernant le dossier dont il est fait mention dans le deuxième «ATTENDU QUE».

Monsieur le conseiller Ernest Lachance n'endosse pas cette résolution car il demeure contre l'aménagement d'un module de jeux dans le parc Pierre-Olivier Tremblay. Donc, à sa demande, c'est inscrit dans le procès-verbal.

MANDAT POUR ÉMETTRE ET SIGNER DES PERMIS ET CERTIFICATS

À la séance régulière du lundi 5 juillet 2010, la Municipalité avait désigné madame Valérie Gagné et monsieur Daniel Racine comme les personnes autorisées à émettre et signer des permis et certificats suite au départ de monsieur Nicolas Pilote.

Maintenant que la MRC de Montmagny a engagé un nouvel inspecteur, il faut le désigner à son tour par voie de résolution.

Nom de l'inspecteur: monsieur Vincent Rioux

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny a engagé un nouvel inspecteur en remplacement de monsieur Nicolas Pilote;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Marcoux
APPUYÉ par monsieur Rénald Roy
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désigne monsieur Vincent Rioux comme personne autorisée à signer et émettre des permis et certificats à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud;

QUE madame Valérie Gagné et monsieur Daniel Racine soient aussi autorisés à signer et émettre des permis et certificats à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud;

QUE madame Valérie Gagné, messieurs Racine et Rioux soient désignés aussi pour appliquer l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales;

QUE ces désignations soient effectives dès maintenant.

DÉVELOPEMENT DOMICILIAIRE – DEMANDE DE PAIEMENT # 1

Tel que convenu entre la Municipalité et l'entrepreneur «Jacques et Raynald Morin inc.», le mandat de ce dernier comprend l'excavation, la pose de toutes les conduites incluant leur remblayage ainsi que l'implantation des regards sur les tronçons de rues suivants:

- 300 m. l. - Avenue «A»
- 225 m. l. - Exutoire pluvial
- 139 m. l. - 5e Rue Ouest

TOTAL: 664 m. l.

À l'intérieur de ce contrat, la longueur totale des travaux à effectuer par l'entrepreneur est de 664 mètres linéaires. Le prix total du contrat s'élève à 82 225$ taxes en sus. Le coût moyen des travaux au mètre linéaire se chiffre donc à: 82 225 / 664 m. l. = 123,83$/m. l., taxes en sus.

À ce jour, les travaux de l'exutoire pluvial (225 m. l.), de la 5e Rue Ouest (139 m. l.) et près de la moitié de l'avenue «A» (150 m. l.) ont été complétés pour un total de 514 m. l.

La firme Roche-Noram qui fait la surveillance permanente des travaux dit que ceux-ci ont été effectués selon les règles de l'art et les normes en vigueur. Aussi, recommande-t-il à la Municipalité de payer la somme suivante: 514 m. l. x 123,83$/m. l. = 63 648,62$ taxes en sus (71 843,38$, taxes incluses).

Est-ce que le Conseil municipal autorise le directeur à payer cette somme à l'entrepreneur?

CONSIDÉRANT QU'il était dit dans le contrat à l'article 12 avec l'entrepreneur «Jacques et Raynald Morin inc.» que les paiements s'effectueraient de cette façon:

- 1er paiement à la mi-contrat
- paiement final

et que nous sommes rendus à la mi-contrat de la 1re phase;

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche-Noram recommande le paiement de cette partie des travaux réalisés parce qu'ils ont été faits selon les règles de l'art et les normes en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ernest Lachance
APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le directeur général à payer la somme de soixante et onze mille huit cent quarante-trois dollars et trente-huit sous (71 843,38$) taxes incluses à l'entrepreneur «Jacques et Raynald Morin inc.» pour des travaux d'aqueduc et d'égout réalisés dans le nouveau développement domiciliaire (1re phase).

RÉFECTION DU CHEMIN ST-FRANÇOIS EST – RÉVISION DU RAPPORT FAIT EN 1998

La Municipalité s'est fait faire par la firme Noram Experts-Conseils inc., en 1998, une estimation de coût pour la réfection complète du chemin St-François Est, c'est-à-dire du garage municipal à la limite Est de la Municipalité. Ça représente une longueur approximative de 1,7 km et non de 2,3 km comme il est mentionné dans la proposition de services.

En 1998, l'estimation de coût pour l'élargissement de la chaussée, l'amélioration du drainage, la structure de la chaussée et le déplacement des poteaux d'Hydro-Québec s'élevait à 417 339$ taxes incluses. La Municipalité veut faire mettre à jour cette estimation de coût et elle a demandé à la firme Roche-Noram de lui faire une proposition de services. Voici la proposition qui est faite:

- visite des lieux et relevé sommaire	550$
- révision du rapport antérieur	375$
- recommandations et estimation à jour	450$
TOTAL:	1 375$

Est-ce que le Conseil municipal accepte la proposition de services de la firme Roche-Noram pour une mise à jour de l'estimation des coûts de la réfection du chemin St-François Est?

CONSIDÉRANT QUE la dernière estimation de coût de travaux concernant la réfection du chemin St-François Est remonte à 1998;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet
APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud veut faire mettre à jour cette estimation de coût et accepte la proposition de services de la firme Roche-Noram (# 61289-000) au montant de mille trois cent soixante-quinze dollars (1 375$) taxes en sus pour exécuter le travail.

RÉPARATIONS À LA MAISON DE LA PAROISSE ET AU PAVILLON BÉDARD (À TITRE INFORMATIF)

Monsieur André Blais (celui qui reste à St-François) a avisé le directeur qu'il serait en mesure de faire les réparations requises à la Maison de la Paroisse et au Pavillon Bédard au mois d'août 2010.

Voici un bref rappel des travaux qui seront faits:

Maison de la Paroisse

- Réparer les barotins du garde-corps au 1er et au 2e étage
- Réparer douze (12) sections de la main courante du garde-corps
- Réparer deux (2) poutrelles pourries de la véranda
- Remplacer une fenêtre pourrie sur le côté Est du bâtiment

Pavillon Pierre-Laurent Bédard

- Refaire la gouttière arrière en bois

- Remplacement des descentes actuelles des gouttières par des descentes de type traditionnel en acier galvanisé rondes et cannelées

RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENTIELLES

Le Gouvernement du Québec a adopté, le 23 juin 2010, le règlement sur la sécurité des piscines résidentielles. Ce règlement qui entre en vigueur le 22 juillet 2010 a pour objectif principal le contrôle de l'accès aux piscines résidentielles, un élément déterminant pour réduire les risques de noyade, plus particulièrement chez les enfants de moins de cinq (5)ans.

Le règlement qui s'applique aux futures installations prévoit principalement que:

- toute piscine doit être entourée d'une enceinte de protection d'au moins 1,2 mètre de hauteur fermée sur tous les côtés;
- la porte permettant de pénétrer dans l'enceinte doit être pourvue d'un dispositif de sécurité lui permettant de se refermer et de se verrouiller automatiquement;
- la paroi rigide d'une piscine hors terre qui atteint 1,2 mètre de hauteur ou la paroi souple d'une piscine démontable (gonflable ou autre) qui atteint 1,4 mètre de hauteur peut tenir lieu d'enceintes à certaines conditions prévues au règlement;
- tout appareil servant à faire fonctionner la piscine hors terre ou la piscine démontable doit être éloigné de plus de un (1) mètre de celle-ci.

PRÉSENTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES DE LEMIEUX, NOLET, COMPTABLES AGRÉÉS

La Municipalité a demandé à la firme Lemieux, Nolet, comptables agréés, de lui présenter une offre de services pour la vérification des états financiers pour 2010, 2011 et 2012.

2010	9 900$
2011	10 300$
2012	10 700$

En 2009, les honoraires professionnels de la firme Lemieux, Nolet se sont élevés à 9 500$.

Le directeur remet une copie aux élus de l'offre de services présentée par la firme.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Fernand Bélanger
APPUYÉ par monsieur Rénald Roy
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte la proposition de services de la firme «Lemieux, Nolet, comptables agréés s.e.n.c.r.l.» pour la vérification de ses états financiers concernant les exercices énumérés ci-dessous et ce, taxes en sus:

31 décembre 2010	9 900$
31 décembre 2011	10 300$
31 décembre 2012	10 700$

ÉROSION DES BERGES DE LA RIVIÈRE MORIGEAU

Un citoyen signale à la Municipalité une problématique qu'il vit depuis plusieurs années.

À chaque printemps, ou lors de fortes pluies, le débit de la rivière Morigeau monte et la vitesse de l'eau provoque l'érosion des berges.

Certains terrains des résidents du secteur sont plus touchés que d'autres. Par exemple, le citoyen qui signale ce phénomène estime que son terrain a été amputé d'une vingtaine de pieds.

Est-ce que la Municipalité peut poser des actes afin de corriger la situation? Afin de mieux illustrer le phénomène, le résident a joint à sa demande des photos.

Le Conseil municipal demande au directeur d'écrire au ministère de l'Environnement afin de savoir à qui revient la responsabilité de ce phénomène.

HONORAIRES PROFESSIONNELS DE ROCHE LTÉE

Pour la surveillance des travaux au développement domiciliaire, la Municipalité avait retenu les services de la firme Roche-Noram inc.
Voici les honoraires pour 3 semaines:

3 050$/semaine x 3 =	9 150,00
TPS:	457,50
TVQ:	720,56
TOTAL:	10 328,06$

Est-ce que la Municipalité autorise le directeur à payer ces honoraires professionnels?

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet
APPUYÉ par monsieur Ernest Lachance
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le directeur général à payer les honoraires professionnels de la firme Roche-Noram inc. qui s'élèvent à neuf mille cent cinquante dollars (9 150$) taxes en sus.

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – JEUX DU QUÉBEC

L'édition été 2010 des Jeux du Québec va se tenir du 29 juillet au 6 août prochain dans la ville de Gatineau. En effet, 207 jeunes athlètes et 68 bénévoles de la région Chaudière-Appalaches vont participer à la 45e finale des Jeux du Québec.

Parmi ce contingent d'athlètes, deux sont de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

Afin de poursuivre cette belle réussite et ainsi aider nos athlètes et nos bénévoles, l'Unité régionale de Loisir et de Sport de la Chaudière-Appalaches demande aux municipalités de soutenir la délégation des Jeux du Québec de Chaudière-Appalaches par une contribution de 100$ par athlète de votre municipalité. Ainsi, de cette façon, vous démontrerez le sentiment d'appartenance qui vous anime pour notre belle et grande région qui est Chaudière-Appalaches.

CONSIDÉRANT QUE parmi le contingent d'athlètes présents à l'édition 2010 des Jeux du Québec, il y en a deux de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud:

- Maxim Paré
- Stéphanie Paré

CONSIDÉRANT QUE Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est fière de faire partie de la grande région Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT QU'il est important de soutenir la délégation des Jeux du Québec de Chaudière-Appalaches;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par monsieur Ernest Lachance
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud souscrit une aide financière de deux cent dollars (200$) à l'unité régionale de Loisir et de Sport de la Chaudière-Appalaches afin de les encourager à poursuivre leur engagement vis-à-vis des jeunes.

SOUMISSION SUR INVITATION

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a demandé des soumissions sur invitation afin d'obtenir un prix à la tonne métrique pour du MG-20 de catégorie A. Voici les résultats obtenus:

Construction B.M.L.		
Division de Sintra inc.	11,25$/ t.m.	Il est conforme
Gravier St-Raphaël	9,25$/t.m.	Il est conforme
Terrassements Joncas	7,50$/t.m.	Il est conforme
Philias Blais et Fils	6,90$/t.m.	Il est conforme
Les Concassés du Cap inc.	6,75$/t.m.	Il est conforme

Dans tous les cas, la redevance de 0,51$ la t.m. est en sus. Aussi, dans tous les cas, le prix soumis:

c'est chargé et pesé.

Concernant les distances à parcourir:

Construction B.M.L.	aller/retour	34,8 km – 30 minutes
Gravier St-Raphaël	aller/retour	33,4 km – 52 minutes
Terrassements Joncas	aller/retour	31,4 km – 36 minutes
Philias Blais et Fils	aller/retour	47,0 km – 52 minutes
Les Concassés du Cap	aller/retour	47,0 km – 52 minutes

Le MG-20A va constituer la partie de l'infra supérieur du chemin. Ça équivaut à une épaisseur de 8 pouces. Les besoins pour couvrir environ 570 mètres linéaires vont représenter près de 2 000 tonnes métriques.

Suite à ces informations, quelle est la décision de la Municipalité?

Dans cette évaluation, il faut tenir compte du coût à la tonne métrique du MG-20A et du coût du transport. Combien de temps ça va prendre à un camion pour se rendre au banc de gravier, se charger et revenir au chantier? C'est un facteur très important. Une décision sera prise très, très bientôt.

CORRECTION À APPORTER AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 221-2010

Le 7 juin 2010, la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a adopté un règlement d'emprunt concernant les coûts d'infrastructures pour un développement résidentiel. Le montant de l'emprunt est de 300 000$ remboursable sur une période de 15 ans.

Le contentieux du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a regardé attentivement la rédaction du règlement d'emprunt et quelques corrections doivent être apportées par voie de résolution avant d'obtenir une approbation finale.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet
APPUYÉ par monsieur Rénald Roy
ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal apporte les modifications suivantes au règlement numéro 221-2010:

Concernant les coûts d'infrastructures pour un développement résidentiel et un emprunt de 300 000$ remboursable en 15 ans.

1- OBJET DU RÈGLEMENT

Le Conseil décrète un achat de matériel d'aqueduc, de pluvial et d'égout pour un développement domiciliaire sur la 1ère Rue Ouest et la 2e Rue Ouest tel qu'il a été détaillé par la firme Noram Experts-Conseils inc. en octobre 2009 et qui porte le numéro de projet: EA-09-18060-020.

2- EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, y compris les frais professionnels (notaires, arpenteurs, avocats) liés à la subdivision des lots, à l'achat du matériel et à son installation, le Conseil décrète une dépense de 343 219$ pour la 1ère Rue Ouest et la 2e Rue Ouest et un emprunt de 300 000$, remboursable en 15 ans.

De cette dépense décrétée de 343 219$, 43 219$ seront absorbés par le fonds général d'administration de la Municipalité tandis que le reste, bien évidemment, constitue le montant de l'emprunt.

CHEMIN DE L'AQUEDUC – LARGEUR DES PONTS INSUFFISANTE

Concernant la largeur insuffisante des ponts sur le chemin de l'Aqueduc, le directeur s'est informé le 12 juillet dernier où en était rendu ce dossier. Hors, voici la réponse du ministère:

> «La préparation du plan des nouvelles glissières est terminée et nous procéderons bientôt à leur fabrication. Ces travaux font partie de notre programme de réparation des structures à être réalisés par les employés du ministère. Nous croyons être en mesure d'installer les nouvelles glissières en septembre prochain».

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Un citoyen s'informe sur la finition des travaux dans le développement domiciliaire.
- Il y a aussi quelques interventions qui portent sur l'installation d'un module de jeux au parc Pierre-Olivier Tremblay. Il y a manifestement toujours 2 clans: le pour et le contre.
- Une citoyenne aurait aimé qu'il soit mentionné dans le dernier procès-verbal qu'une pétition avait été déposée contre l'installation des jeux permanents dans le parc Olivier Tremblay à l'assemblée régulière du lundi 5 juillet dernier.
- Un citoyen dépose au Conseil un document où il demande que soit comptabilisé le temps qu'accorde le directeur et les élus à répondre aux très nombreuses questions, interventions et plaintes d'une citoyenne concernant le dossier du presbytère depuis le 1er octobre 2007. Ce même citoyen apprécierait que toutes les dépenses reliées à ce dossier et occasionnées par cette citoyenne figurent dorénavant dans le procès-verbal.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ernest Lachance
APPUYÉ par monsieur Rénald Roy
ET RÉSOLU QUE la séance régulière du lundi 2 août soit levée.

La séance régulière se termine à 21 heures.

Adopté unanimement

Yves Laflamme, Maire

Yves Laflamme, Dir. gén./Sec.-trés.

Je, Yves Laflamme, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Les Petites annonces de L'Écho

Recherche d'emploi : Aide à la ferme

Bonjour , je me présente Alexandre, je mesure 5pied 9pouces et pèse 145 livre. Je cherche un emploi dans une ferme laitière ou porcine, je suis disponible en tout temps, j'aime les animaux, je suis minutieux et travaillant. Avec expérience, référence sur demande. Au plaisir de vous rencontrer. Contacter moi, Alexandre Forgues : 418-243-35110.

Devenez membre

Vous êtes plus nombreux que jamais à devenir membre de L'Écho. Ceux et celles qui veulent le devenir n'ont qu'à nous envoyer leur nom, adresse et leur contribution au coût de 5$ pour les individus et 25$ pour les membres organismes. Merci de soutenir votre journal communautaire.

Membre organisme

Club social des pompiers volontaires de Saint-François
Société de conservation du patrimoine
Club de pétanque
Centre Gyn Santé
Cercle de fermières
Garde paroissiale
Club Âge d'or
Bibliothèque du Rocher (N)

Membre individuel

Jean Corriveau
Yves Laflamme, maire
Rolande Gamache
Sandra Lapointe
Colette Boutin
Angèle Morin
Monique Laliberté
Raynald Laflamme
Ernest Lachance
Rosaire Couture
Camille Laliberté
Nicole L. Couture
Christiane Bombardier
Pierre Cauffopé
Louisette Pellerin
Michel Lamonde
Sonia Lapointe
Nicole Rémillard
Mario Marcoux
Lorraine Lamonde
Jacques Boulet
Sonia Girard
Denis Blais
Yves Laflamme
Aurèle Gendron
Jean Gendron
Denis Rémillard
Suzanne Mercier
Mireille Fournier
Simon Morin
France St-Hilaire
Gabriel Picard
Réjean Pellerin
Géraldine Paré
Fernand Bélanger
Valérie Savoie
Daniel Roy
Lucille Kirouac
Albiny Corriveau
Nicole Bérubé
Martine Garant
Herman Pelletier
Jeannette C. Boulet
Pauline Lamonde
Lise B. Pellerin
Diane Gendron
Norbert Morin
Marie-Claude Breton
Yvan Corriveau
Claire Garant
Jacques Chabot
Jacques Théberge
Irène C. Lamonde
Gonzague Lamonde
Gaétan Gendron
Francine Pomerleau
Sylvie Lemieux (N)
Jean-Marc Gosselin (N)

(N): Nouveau membre

Saviez-vous qu'il ne faut pas jeter les médicaments dans la poubelle ou la toilette?

Saviez-vous qu'il faut les rapporter en pharmacie pour qu'ils soient éliminés de manière sécuritaire pour l'environnement?

Parlez-en à votre pharmacien(ne) qui saura vous renseigner. Demandez-lui notre carte ***Le ménage des médicaments*** de la collection *Vision Santé* pour en apprendre davantage.

Pour disposer de seringues et aiguilles usagées, il est important d'utiliser un contenant spécial pour les conserver et de les rapporter sans faute dans un CLSC, une clinique spécialisée ou à votre pharmacie. Passez nous voir et nous pourrons vous remettre ce contenant.

Membre affilié à Proxim

Vincent Lamonde Boulet
Pharmacien-propriétaire
542, chemin Saint-François Ouest
Saint-François-de-La-Riv.–Du- Sud
418 259-7728

Les pharmaciens exerçant à la pharmacie Vincent Lamonde Boulet sont seuls responsables des services pharmaceutiques rendus.

RENTRÉE SCOLAIRE

Être aux études à temps plein (formation professionnelle, collégial ou universitaire) et subvenir à ses besoins, ce n'est pas une mince affaire. Afin de faciliter cette période importante de votre vie, voici quelques conseils de même que des solutions qui feront pour vous toute la différence.

Le budget : un outil essentiel!

Gérer ses comptes, payer ses factures… Les finances, c'est souvent toute une histoire pour les étudiants. Planifier demeure la meilleure solution et la façon d'y parvenir est incontestablement de faire un budget.

Donner un cadre à la gestion de vos finances demandera toutefois un peu de travail. Un investissement en temps qui vous permettra de connaître votre situation financière réelle, de définir vos véritables besoins et intérêts tout en contrôlant votre endettement! Suivez les 5 étapes suivantes tout en restant le plus près possible de la réalité.

1. **Fixez-vous des objectifs financiers**
   Vos objectifs doivent être réalistes, mesurables et définis dans le temps.
2. **Calculez votre revenu mensuel**
   Prenez en considération votre salaire ou votre argent de poche, vos prêts étudiants, vos allocations, les intérêts sur vos placements, etc.
3. **Calculez vos dépenses mensuelles fixes et variables**
   Tenez compte de toutes vos dépenses et fixez un montant précis pour chacune.
4. **Comparez votre budget avec vos dépenses réelles**
   Vous devrez prendre les moyens nécessaires (par exemple, augmenter vos revenus ou réduire vos dépenses) afin de concilier les deux!
5. **Pour atteindre vos objectifs, restez fidèle au budget fixé et révisez-le au besoin.**

Concilier études et finances en toute tranquillité

Les frais de scolarité, comme les droits d'inscription, le matériel scolaire, les livres, etc., font grimper la facture reliée à vos études. Heureusement, plusieurs options s'offrent à vous pour payer vos frais d'études. Vous pouvez les combiner selon vos besoins et vos objectifs.

Prêt étudiant avec garantie gouvernementale
Avec ce prêt, vous profitez d'un congé de paiement durant toute la durée de vos études. Visitez le site du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au afe.gouv.qc.ca pour obtenir plus de renseignements.

Marge de crédit Avantage étudiant[1]
Voilà une source de financement qui tient compte de votre situation et qui vous évite bien des soucis. Couvrez ainsi vos droits de scolarité et achetez vos livres ou de l'équipement informatique à un taux avantageux.

Solution Puissance D[2]
Un ensemble de produits et de services financiers conçus expressément si vous étudiez à temps plein en actuariat, en droit, en génie ou en pharmacologie. Une solution qui vous fera profiter d'avantages exclusifs.

Carte VISA JUSTE POUR ÉTUDIANTS
Un excellent moyen d'établir de bons antécédents de crédit, de bâtir votre réputation financière et de vous dépanner en cas d'imprévus ou pour vos achats de dernière minute.

[1] Sujet à l'approbation du Service de crédit des Services de cartes Desjardins. Voir les modalités de la carte, des services et protection d'assurance au desjardins.com/visa/etudiants
[2] Solution Puissance D est offerte au Québec exclusivement.

En parlant avec votre conseiller, vous pourrez évaluer quels outils vous aideront à mieux gérer votre argent et ainsi diminuer vos tracas financiers.

CONCOURS

La question à 10 000 $

Vous êtes étudiant à temps plein? Testez vos connaissances financières et courez la chance de gagner :

- 10 000 $ à placer pendant une période minimum d'un an;

ou

- l'une des cinq bourses d'études de 1 000 $ de la Fondation Desjardins.

Pour participer, rendez-vous au www.laquestionadixmille.com et répondez à notre quiz avant le 29 octobre 2010.

Ce concours est réservé aux étudiants à temps plein à l'automne 2010 (niveau professionnel, collégial ou universitaire), résidents canadiens, âgés de 17 à 30 ans, membres d'une caisse de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, d'une caisse populaire de la Fédération des caisses populaires de l'Ontario inc. ou de Desjardins Credit Union inc. Aucun achat requis.

Le prix devra être placé pour une durée minimale d'un an. Le règlement est disponible au www.laquestionadixmille.com.

Centre de services de Berthier-sur-Mer
418 259-7795

Centre de services de Saint-François
418 259-7786 ou 1 866 259-7786

Centre de services Saint-Fierre-du-Sud
418 248-1927

Desjardins
Caisse de la Rivière du Sud et Berthier-sur-Mer

www.desjardins.com/etudiants